

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 16 février 2023

Publié le : 23/02/2023

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 18h07.

Etaient présents : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Gabriel BAULIEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, Mme Anne BENEDETTO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Frank LAIDIE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul MICHAUD.

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à Mme Marie ZEHAF, Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON, Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLILOLO.

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 01/12/2022

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Jean-Paul MICHAUD comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 01/12/2022, joint en annexe.

La liste des délibérations examinées en séance de Bureau et les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon / Les instances politiques / Agenda et délibérations »). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 26

Contre : 0

Abstention* : 0

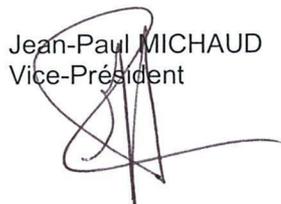
Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,

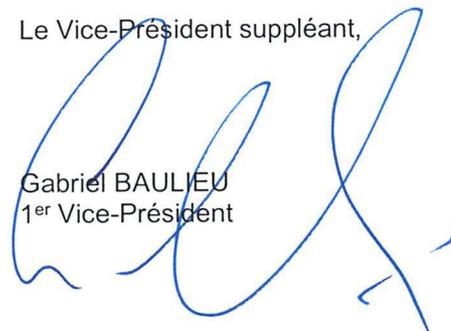
Jean-Paul MICHAUD
Vice-Président



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du 1^{er} décembre 2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 18h33.

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Frank LAIDIE, M. Pascal ROUTHIER, M. Benoit VUILLEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Marie ETEVENARD.

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, M. Frank LAIDIE à M. Denis JACQUIN, M. Pascal ROUTHIER à M. Gabriel BAULIEU, M. Benoit VUILLEMIN à M. Daniel HUOT.

RELEVÉ DE DECISIONS

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 27/10/2022 - Approuvée

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,

- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Marie ETEVENARD comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 27/10/2022, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2 - Convention de services communs GBM - Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze - Avenant n°1 - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 1 à la convention de services communs entre Grand Besançon Métropole et le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant annoncé.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

3 - Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet) (prolongement de mission) - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'autorisation de recruter un agent contractuel pour mener à bien la mise en œuvre du déploiement du parapheur électronique de Grand Besançon Métropole, dans le cadre des dispositions de l'article L332-24, 25 et 26 du code général de la fonction publique ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI- Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- définit, dans les conditions énoncées, la rémunération afférente à un emploi de cadre expert – contrat de Ville, qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants au contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

5 - Mise à jour du règlement du temps de travail- Approuvée

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la mise à jour du règlement unique du temps de travail qui réglementera l'organisation du temps de travail au sein de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6 - Télétravail 2022 - Avenant n°2 au règlement intérieur du télétravail- Approuvée

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au règlement intérieur du télétravail commun à la Ville de Besançon, au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon et à Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

7 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Troisième session exceptionnelle 2022 (subventions inférieures à 23 000 €)- Approuvée

A l'unanimité le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 6 300 € à l'association Pagnozoo, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour une troisième session exceptionnelle 2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

8 - Attribution des avances de trésorerie sur les subventions 2023 aux pôles d'enseignement musical- Approuvée

A l'unanimité le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de cinq subventions, en tant qu'avances sur les subventions 2023, d'un montant total de 101 750 € dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique, réparties comme suit :
 - o 20 350 € à AMUSO,
 - o 20 350 € au CAEM,
 - o 20 350 € à l'Ecole de musique du Plateau,
 - o 20 350 € à l'EMICA,
 - o 20 350 € à la MJC Palente Orchamps,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions avec AMUSO, le CAEM, l'Ecole de musique du Plateau, l'EMICA, la MJC Palente Orchamps.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

9 - Cité de l'Emploi - 2ème programmation 2022 - Soutien au Centre de Formation Bourgogne Franche-Comté- Approuvée

A l'unanimité le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement de la subvention au centre de Formation Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 12 410 euros,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10 - Enseignement Supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Soutien à l'Université de Franche-Comté- Approuvée

A l'unanimité le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions :
 - de 2 000 € à l'université de Franche-Comté pour accueillir le grand public et les classes primaires à l'Observatoire des sciences de l'Univers ;
 - de 10 500 € au titre du fonctionnement 2022/2023 de l'Université Ouverte ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

11 - Soutien à l'Association l'arETE- Approuvée

A l'unanimité le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 6 500 € à l'Association l'arÊTE.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12 - Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention au Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF) - Approuvée

A l'unanimité le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 000 € au Bureau des Associations Franc-Comtoises

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Affichée à Besançon et
publiée sur le site internet, le **05 DEC. 2022**

Pour la Présidente,
Par délégation,
La Cheffe du service Assemblées GBM,

Sandrine CESBRON



Procès-verbal

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Grand Besançon Métropole, en La City – 4, rue Gabriel Plançon – 25 000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h10.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je souhaite tout d'abord vous donner une petite information. Le Rodin est bien arrivé au Musée des Beaux-Arts. Très honnêtement, c'est dommage, car étant donné que c'était en journée, vous n'étiez pas très nombreux. L'arrivée de cette magnifique statue est vraiment un événement pour le territoire. Elle est toute nue, toute noire. Le personnage est magnifique. J'espère que ce sera un événement, parce que c'est bien pour l'ensemble du territoire.

M. MAURICE- Trois exemplaires ont été réalisés par le Musée Rodin. Il y en a un pour la Fondation Granada, un pour le Musée Rodin et un pour Besançon. Cette statue a été réalisée grâce à un moule. Vous savez que les moules de Rodin se trouvent à Meudon. Celui-ci est très rare, il n'a jamais été fondu. C'est un moule de Victor HUGO.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce sont les trois premiers exemplaires de cette statue. C'est pour cela que c'est important.

M. GRIMAITRE.- C'est aussi surtout un bel hommage à Besançon et à la France. Ce que Monsieur GRANADA a dit était touchant.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il a dit que c'était aussi pour lui un geste pour la France, parce qu'il trouvait que la relation entre la Suisse et la France ne renvoyait pas suffisamment à la France ce qu'elle recevait. Nous en reparlerons un jour, mais il y a toute une histoire intéressante à entendre.

En dehors de tout cela, je voudrais faire un point sur ce qui s'est dit hier soir à la Conférence des Maires, parce que des choses intéressantes ont été dites. Il y a en particulier la proposition d'une motion sur la question de l'énergie. La question d'un bouclier énergétique a été proposée comme étant une motion pour soutenir les collectivités qui ont ces coûts. Vous allez me dire que cela ne mange pas de pain, mais c'est une façon de le faire savoir. J'aurais tendance à proposer une autre motion ce soir. Pour ceux qui n'étaient pas là, l'idée est un bouclier pour payer la facture énergétique par les collectivités, car aujourd'hui, un dispositif existe, mais il fait qu'il faut vraiment être dans une situation extrêmement grave pour pouvoir en bénéficier, ce qui fait que peu de monde peut en bénéficier. Cela ne concerne surtout pas ceux qui portent les grosses charges, par exemple de centralité.

Je voulais également vous faire une autre proposition de motion. Vous vous rappelez que nous avons écrit un courrier pour soutenir la ligne Mulhouse-Lille. Vous avez vu qu'il y a eu plusieurs rebondissements derrière cette demande à laquelle nous n'avons pas eu de réponse, et surtout pas de réponse positive de la part de la SNCF. François REBSAMEN m'avait appelée un jour pour me demander si je souhaitais écrire un courrier qui lui permettrait de demander d'avoir quelque chose entre Dijon et Roissy. Il me semble que je vous en ai déjà parlé. Je lui avais répondu que si je faisais un courrier, je ne me désolidariserais pas de ce que j'avais fait et que ce serait entre Mulhouse et Lille. Finalement, il a communiqué sur Dijon-Roissy, puis Dijon-Lille. Il y a eu ensuite une réponse positive de Monsieur SAUVADET qui dit : « je soutiens la ligne Mulhouse-Lille », parce qu'il est normal que nous soyons mis en relation.

Aujourd'hui, au moment où nous savons qu'il y a un démarrage des discussions sur la question ferroviaire, je pense que nous devons rappeler que pour un territoire comme le nôtre, nous avons besoin, bien sûr, d'une politique ferroviaire importante, de lignes ferroviaires importantes et que la ligne Mulhouse-Lille est importante. Elle est d'autant plus importante que non seulement elle peut passer par Roissy, aller directement dans le nord de l'Europe, mais elle nous permet aussi de rattraper vers le Val-de-Marne la ligne de Strasbourg qui va dans l'ouest de la France. Autrement, c'est plus compliqué de récupérer la correspondance pour aller dans l'ouest de la France, il faut traverser Paris, ce qui n'est pas simple. L'idée est donc vraiment de relancer cette ligne. Cela n'empêche pas que toutes les autres discussions ont eu lieu concernant cette ligne. Nous sommes donc d'accord pour proposer cette motion. Nous n'allons pas rester en dehors du débat. C'est donc une autre proposition que je voulais vous faire.

M. LIME.- Sur la première proposition de l'énergie, ce serait bien de ne pas oublier les syndicats. Nous étions hier avec Yves au SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon). Ils ne sont pas considérés comme une collectivité. Je parle de cela, mais je pense que dans la motion, nous devons aussi associer les syndicats d'eau, et d'une façon générale, les structures dites « parapubliques » qui sont aussi soumises à la même augmentation.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, sachant que je disais je ne sais plus à quel endroit que j'avais assisté à l'Assemblée générale de la CCI. Les entreprises sont vraiment ultra-inquiètes évidemment, et certaines ont pris la parole en faisant vraiment un appel de détresse. C'est donc important.

Ensuite, hier, une enquête a été proposée, mais comme tout le monde n'était pas là, je suggère que la proposition faite par le service Environnement de faire remonter les projets énergie renouvelable soit transmise par un courrier acté pour que tout le monde soit bien destinataire de la demande d'enquête, pour ne pas que les seules personnes informées soient celles qui l'ont entendue hier soir. Un courrier sera donc envoyé et comportera un petit tableau Excel.

J'ai de nouveau rencontré Enedis concernant particulièrement les questions de délestage potentiel. Vous voyez qu'il y a une communication extrêmement forte au niveau national, qui semble intéressante. En effet, nous voyons que les gens baissent leur consommation, et dans les prévisions faites par Enedis, voit cette baisse de consommation. Je vous rappelle simplement, on voit qu'il y a une première information à J-7 des consommations fortes, parce qu'en janvier et février, il fait très froid et que la production d'électricité n'est pas au top en ce moment. Il y aura une deuxième information à J-3 indiquant « on sera proche d'un gros problème », et à J-1, ce serait plutôt autour de 17h-19h, soit H-12. C'est une invitation à vous connecter à « monecowatt » via un lien que nous vous enverrons. Ce site permet de savoir où l'on en est en termes de consommation. Cela permet peut-être d'être plus au courant en fonction des difficultés que vous rencontrez.

Nous avons fait remonter l'information, en particulier par la DEA (Direction de l'Eau et de l'Assainissement), comme quoi nous pourrions rencontrer des difficultés en termes d'alimentation en eau potable pour certains secteurs du Grand Besançon, surtout sur les pompes de relevage.

M. LIME.- La difficulté concerne des secteurs où il y a des surpresseurs, c'est-à-dire que là où il y a des surpresseurs, lorsque l'électricité va tomber, les surpresseurs vont tomber aussi. Deux villages, Champoux et Braillans, sont complètement sous surpresseur. Il risque donc d'y avoir une coupure sur ce secteur. Il y a également quelques secteurs à Besançon où il y aura aussi des surpresseurs fichés pour les particuliers. Certains habitants risquent donc d'être surpris, parce que je ne suis pas sûr qu'ils savent tous qu'ils ont des surpresseurs dans les collectifs.

Par ailleurs, il y a un autre problème pour les stations de traitement des eaux usées, c'est-à-dire que l'on peut avoir des déversements en milieu naturel. On intervient auprès des ministères – nous avons encore une réunion hier après-midi – d'abord parce que nous ne sommes pas dans des politiques de délester, sauf qu'aujourd'hui, les programmes d'Enedis et RTE sont calés. Bien entendu, les délestages se feront automatiquement par programmation. Ce ne sont pas des agents qui passeront dans les secteurs. De plus, un test sera réalisé le 9 décembre prochain pour savoir si cela fonctionne. Voilà les informations que j'ai pu récupérer.

L'autre point important est que nous avons averti les ministères que nous ne serions pas responsables des pollutions s'il devait y avoir des déversements en milieu naturel à cause d'un non-fonctionnement des stations. Sauf que déjà deux DDT ont écrit au niveau local en disant que nous serions responsables et que c'était à nous de prendre des dispositifs pour pouvoir assumer par des groupes le fonctionnement de nos stations. Nous serions donc responsables des pollutions si nos stations ne marchaient pas, car nous n'aurions pas pris les précautions pour pouvoir faire marcher nos stations. C'est donc intolérable. Un courrier partira aujourd'hui ou demain, signé par le président de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), parce que, que nous soyons délégataires ou en gestion commune, cela ne change rien par rapport à ces éléments.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Dans les informations, je ne l'ai pas entendu à la télévision, mais il paraît qu'ils font une petite information très courte, mais très dense, avec beaucoup d'informations. Ils précisent que les personnes dépendantes de l'électricité pour des raisons médicales n'auront pas de coupure, ce qui est faux. Ces personnes seront alertées personnellement. Je ne sais pas si vous avez connaissance de personnes dans ces situations dans vos villages ou dans votre entourage, mais je vous alerte. Cette information est fautive. Évidemment, ils ne pourront pas couper à tel endroit et savoir qu'il y a une personne malade. Vous imaginez bien que lorsque l'on coupe à un endroit, derrière, il y a plein de monde. Je ne vais pas plus loin, mais il me semblait important de vous dire les choses. Ne faudrait-il pas faire un petit courrier pour cela ?

Excusez-moi de noyer les deux courriers, mais ne pensez-vous pas qu'il n'est pas inintéressant de rappeler deux ou trois choses comme cela ? Nous allons voir si nous renverrons un message à nos élus pour les alerter. Voilà pour les éléments importants du moment.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous indique les pouvoirs. Frédérique BAEHR donne pouvoir à Marie ZEHAF, Franck LAIDIÉ à Denis JACQUIN, Pascal ROUTHIER à Gabriel BAULIEU, Benoît VUILLEMIN à Daniel HUOT. Marie-Jeanne BERNABEU est excusée.

M. MICHAUD.- Elle m'a donné son pouvoir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- OK. Sébastien COUDRY et Gilbert GAVIGNET sont également absents.

M. GUYEN.- Marcel FELT m'a également donné son pouvoir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est noté.

M. MICHAUD.- Je voudrais juste donner une petite information concernant l'aérodrome. Nous venons d'obtenir une accréditation, l'Airport Carbon Accreditation de niveau 2. C'est le seul programme à dimension internationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre spécifique aux aéroports. Il y a 489 aéroports et aérodromes en France, 63 se sont engagés dans la démarche et 46 ont obtenu l'accréditation. Nous faisons donc partie des 46 qui l'ont obtenue en faisant de gros efforts pour faire des économies d'énergie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je crois qu'il emmène quelques supporters au Qatar régulièrement, ce qui fait des allers-retours. C'est très bien. Nous devons avancer sur ces questions. Il faudra communiquer sur cette information.

M. MICHAUD.- Oui, il y aura un communiqué de presse. Je vous le dis pour que vous le sachiez.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL

**Organisation de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole**

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du 27/10/2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je propose de désigner Marie ETEVENARD comme secrétaire de séance.

Je passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre dernier. Avez-vous des commentaires à faire ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population
et moyens des services publics**

Rapport n°2 - Convention de services communs
GBM - Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze - Avenant n°1

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Rien de particulier ? Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°3 - Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien
un projet ou une opération (contrat de projet) (prolongement de mission)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous connaissez maintenant ces contrats de projet. Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°4 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°5 - Mise à jour du règlement du temps de travail

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°6 - Télétravail 2022 -
Avenant n°2 au règlement intérieur du télétravail

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tout cela évolue tout le temps. Y a-t-il des commentaires sur ces évolutions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

Rapport n°7 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles -
Troisième session exceptionnelle 2022 (subventions inférieures à 23 000 €)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes, des précisions ou des choses à dire ? Rien de particulier ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°8 - Attribution des avances de trésorerie sur les subventions 2023
aux pôles d'enseignement musical

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des choses à dire ?

M. JASSEY.- Ce sont des opérations que nous renouvelons chaque année. Il s'agit d'une avance pour les écoles de musique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'accord. N'hésitez pas à me dire si vous voulez prendre la parole. S'il n'y a rien à ajouter, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur,
économie, tourisme et numérique**

Rapport n° 9 - Cité de l'Emploi - 2^e programmation -
Soutien au Centre de Formation Bourgogne-Franche-Comté

Mme LA PRÉSIDENTE.- Quelqu'un souhaite-t-il apporter des éléments ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°10 - Enseignement Supérieur et Recherche -
Diffusion de la culture scientifique et technique - Soutien à l'Université de Franche-Comté

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce sont des dossiers récurrents. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°11 - Soutien à l'Association l'arÈTE

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°12 - Enseignement Supérieur et Recherche -
Subvention au Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Rien de particulier ? Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

2^{ÈME} PARTIE - VOLET PRÉPARATOIRE

**Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population
et moyens des services publics**

Contrat de territoire P@C « Porter une Action Concertée » 2022-2028
avec le Département du Doubs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce rapport se rajoute. Souhaites-tu en dire un mot ?

M. BAULIEU.- Oui. Nous avons été forcés de retirer certaines actions, mais nous remettons ce dossier dans l'esprit suivant. Je ne vais pas reprendre tous les chiffres, vous les avez en tête ainsi que dans vos documents. Sur ce dossier, nous avons élaboré ensemble des propositions pour définir le champ des interventions dans le contrat P@C. C'était des orientations comme étant très ouvertes, avec ensuite des niveaux de financement par rapport à la pratique antérieure, majorés sur des plafonds subventionnables majorés également. Lors de la séquence de l'instance de concertation du Département, ces propositions n'ont pas été validées en l'état. Les éléments que nous avons pu ressortir des propositions du Département sont ceux contenus dans le dossier tel qu'il est aujourd'hui, avec un retour des définitions des financements possibles resserrés, avec une diversité néanmoins plus grande que le Département prévoyait au départ.

Par conséquent, faisons la part des choses que nous devons acter. S'ensuit le dossier de financement, certains taux étant légèrement majorés et un des plafonds nettement majorés. Pour autant, il me semble que, dans une relation de financeur à financé, nous n'avons pas le manche chaque fois que quelqu'un est le financeur.

Nous aurions souhaité, pour finaliser les choses en cette fin d'année, comme le Département l'avait envisagé, disposer de la proposition formalisée pour pouvoir le faire rentrer dans le processus décisionnel au niveau du Conseil Communautaire. Or, nous ne l'avons pas à ce jour. Notre prochain Conseil Communautaire programmé au-delà du 15 décembre est le 2 mars 2023. Nous ne voudrions pas prendre le risque que finalement, nous arrivions un peu tard et que le Département se prévale de ce retard pour dire : « finalement, on ne peut pas financer les premiers dossiers en début d'année ». C'est la raison pour laquelle nous proposons au Bureau de valider autre chose en donnant mandat à nos représentants à l'instance de concertation pour finaliser les choses dans la relation avec le Département.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin d'autres éléments ? Très bien.

<p>Rapport n°13 - Validation du rapport de la Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)</p>

M. BAULIEU.- Vous avez le rapport sous les yeux. Vous savez que cela fera l'objet d'un examen spécifique par la suite. Les rapports sont rédigés comme prévu. La CLECT les a examinés précédemment. C'est pour cela que cette formulation peut paraître étrange. C'est une simulation de prospective. Je n'ai pas l'intention ce soir de passer le diaporama qui est dans les tuyaux pour la CLECT. Nous rappelons les grands éléments que nous prenons en compte dans ces actualisations, avec deux volets. Le premier consiste à arrêter les chiffres définitifs de 2022. Il y a des ajustements. Le deuxième consiste à définir les prévisions de chiffres pour 2023 tels que nous allons les introduire, dans nos budgets au Grand Besançon, comme dans les budgets de vos communes sur les AC, etc. L'objet de la CLECT est celui-là. Il y a quelques chiffres à ajuster.

Parmi ces éléments, vous avez un élément un peu particulier qui n'est pas d'une importance extraordinaire, mais la dernière commune, Pirey, qui n'avait pas opté pour l'AC investissement en voirie rejoint le dispositif. Vous avez donc cet amendement dans le rapport. Si vous en êtes d'accord, je ne vous en dirai pas plus ce soir, si ce n'est ce que vous avez tous les éléments dans vos dossiers, y compris les chiffres. Je pourrais vous les énoncer, mais cela n'avancerait pas à grand-chose. J'attire simplement votre attention sur les deux mécanismes auxquels nous sommes un peu rodés. Nous faisons le point il y a quelque temps avec la Présidente. Elle me disait qu'il serait peut-être bien que nous consacrons un certain temps, par exemple à une Conférence des Maires, parce qu'il y a de nouveaux élus, pour reprendre les mécanismes de transfert de compétence et avec les différentes modalités grâce auxquelles nous arrivons à cela. C'est vrai que pour qui ne l'a pas en tête, cela peut paraître plus ou moins intelligible. Je pense que ce n'est pas une mauvaise idée, mais cela reste à voir, car c'est ce qu'il faut avoir en tête, avec ce qui est passé et gravé dans le marbre, et avec ce qui concerne le montant des services partagés actualisé en fonction des tarifications.

Vous avez aussi la question de la clé de répartition entre les différents utilisateurs des services mutualisés avec un mouvement de convergence que nous avons ajusté sur la durée du mandat. C'est ainsi qu'en 2026, tout devrait être parfait. Faut-il que nous allions plus loin ce soir ? À vous de me dire, auquel cas je prends le diaporama et je vous raconte. Mais ce sera présenté en CLECT le 15 décembre prochain. Ce n'est donc peut-être pas indispensable.

Mme BARTHELET.- L'information pour les nouveaux est une bonne idée.

M. BAULIEU.- C'est vrai que la notion de transfert de compétences et transfert de charges n'est pas forcément intuitive.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il nous semblait très important de le dire. Le rapport n°13 est donc validé.

M. BAULIEU.- C'est une question d'actualisation tarifaire de différents tarifs. Nous avons choisi de regrouper dans un rapport à plusieurs voix l'ensemble de nos tarifs, et avec quelques éléments relatifs à la mise à disposition de matériels. Après, à travers les élus rapporteurs, nous retrouvons l'eau et l'assainissement. Ayons toujours en tête la batterie de tarifs que cela peut représenter, parce que cela finit par faire de grandes listes.

Vous avez également les tarifications d'échelle, avec la tendance générale et les déclinaisons. Je pense que les collègues, dans les propos qu'ils vont tenir, vont faire essentiellement la synthèse des éléments centraux, puis les caractéristiques et les déclinaisons. Nous passerons ensuite aux voiries et aux mobilités qui comprennent le stationnement, même si cela paraît paradoxal, mais c'est ainsi, le stationnement étant une fonction active des mobilités. Je pense que nous devons intervenir à plusieurs voix. Je propose à Marie, Yves, d'intervenir chacun votre tour de manière synthétique.

M. LIME.- Il y a déjà une erreur à rectifier. Pour Beure, ce ne sera pas une bonne nouvelle : ils ne seront pas à 0,31 €/m³, mais à 1,08. Ils sont en cours de transfert, en fin de délégation de service public. C'est donc un peu complexe à calculer. Par ailleurs, il y a deux éléments d'appréciation. Pour le premier, nous avons commencé à en discuter en réunion budgétaire. Nous ne l'avons pas mesuré au 1^{er} janvier 2018 sur les délégations de service public. Vous savez que nous avons pris la décision suivante : lorsqu'il y a une DSP, il n'y a pas d'augmentation des tarifs ni de convergence non plus. Sauf que les délégataires augmentent - ce qui est légitime, à peu près comme nous - entre 4 et 8 %. Cette augmentation dépendant des délégataires, ce qui fait que nous diminuons notre marge sur GBM pour ne pas qu'il y ait d'augmentation.

Cela étant, nous nous apercevons que nous devons être en termes négatifs sur GBM, c'est-à-dire que jusqu'à maintenant, nous avons encore un peu d'argent pour pouvoir faire des investissements. Pour ceux qui devraient finir d'ici 2026, cela devrait passer, car nous devrions finir à 0, ce qui est quand même intéressant en termes intellectuels. En revanche, pour d'autres, nous serons dans le négatif. Cela veut dire que nous ne savons pas comment nous pourrions financer. Nous aurons ainsi une discussion avec les deux ou trois communes concernées. Nous les rencontrerons et nous essaierons ensuite de travailler avec tout le monde. J'attire votre attention, car nous ne l'avons pas mesuré en 2018. En effet, nous ne pensions pas que les augmentations et l'inflation seraient aussi conséquentes, puisque nous étions partis sur une augmentation d'environ 1 % sur nos propres tarifs.

Une dernière petite chose, parce que c'est toujours important de comparer. J'ai lu dans le journal aujourd'hui que Grand Pontarlier compte augmenter son eau et son assainissement de 26 %. A priori, tous les chiffres que nous avons et qui sortent au niveau national semblent être aux alentours de 15, 20, voire 25 % d'augmentation pratiquement partout pour l'eau et l'assainissement. Cela montre l'effort que nous pouvons faire à Besançon si nous restons sur une augmentation de 6 %, même si ce taux est conséquent, y compris pour ceux qui seront en convergence et au-dessus de 6 %. Certains seront à 0, d'autres à moins et encore d'autres seront à 10 ou 11. Quand on fait la convergence, on la fait dans tous les sens.

J'ajoute un mot concernant le SIEVO, car c'est important pour vous. Il va augmenter le prix de l'eau – et c'est là que nous sommes concernés – de 6,2 % pour le Grand Besançon. Il se cale donc sur notre augmentation. Par ailleurs, il va augmenter d'environ 25 % l'assainissement, car il n'a aucune réserve financière pour l'assainissement, et il ne peut pas faire autrement. Notez que nous ne sommes pas concernés pour l'assainissement, toutes les collectivités étant avec Grand Besançon Métropole au titre de l'assainissement.

M. HUOT.- Pour les déchets, nous pouvons dire qu'en 2022, nous trouvons, après traitement des deux premières factures, une baisse des poids par habitant. Nous étions à 143 kg, et aujourd'hui, les trajectoires nous mettraient en dessous de 140. Cela veut dire que nous avons repris. Nous étions plutôt sur une évolution stable. Avec le Covid, nous avons des diminutions.

Ensuite, la redevance incitative moyenne par habitant passe à 79,9 € HT en 2022, contre 80,6 € HT en 2021, soit une légère baisse. Dans les rééquilibrages des tarifs, nous constatons qu'aujourd'hui, entre Besançon et sa périphérie, l'écart est maintenant inférieur à 1 €. Cela signifie que nous avons rééquilibré les tarifs pour que ce soit bien représentatif du service offert.

L'écart n'est donc plus important, c'est complètement corrigé. Ensuite, en termes de tarifs, nous avons maintenu le prix du déchet au kilogramme pour l'incinération, nous avons légèrement augmenté les levées. Globalement, elles ont augmenté de 3 % sur le budget. Nous avons réparti sur l'ensemble des contribuables. Pour la partie Planoise où les habitants ont supprimé leurs bacs jaunes, le coût fixe de l'abonnement pour les gros bacs connaît une baisse qui n'est certes pas extraordinaire.

M. LIME.- Peux-tu nous donner le chiffre, s'il te plaît ?

M. HUOT.- 5 €. Nous le disons. Cela ne fait pas l'objet directement d'un tarif, mais nous devrions prendre un règlement de collecte où ce sera précisé.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'ailleurs, j'ai un retour de Loge.GBM sur des concertations qu'ils ont eues avec des habitants. Franchement, les habitants trouvent que ces points d'apport volontaire sont une bonne chose. Vous devriez vraiment les rencontrer pour voir comment ils avancent, car ils veulent travailler la résidentialisation, tout ce qu'il y a autour des bâtiments au fur et à mesure de l'évolution.

M. HUOT.- Nous devons les rencontrer 3 fois/an. Nous mettrons ce point à l'ordre du jour, parce que nous avons juste prévu le déploiement sur 4 ans.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est pour cette raison.

M. HUOT.- Nous mettrons ce point au prochain ordre du jour.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je te remercie.

Mme ZEHAFF.- Je passe au stationnement qui n'a pas augmenté depuis 6 ans. C'est difficile de l'augmenter tous les ans de 2 ou 3 %, parce que cela fait des comptes d'apothicaires et c'est difficile à gérer. Nous avons donc augmenté de 0,10 € en voirie et 0,10 € en parking, soit une augmentation de 7 % étalée sur les 6 ans. Je pense que c'est raisonnable. Il y a juste le tarif du parking des Glacis qui augmente de 20 %, mais étant donné que le tarif est de 0,50 €/h, il passe à 0,60 €/h, ce qui n'est pas énorme.

Mme LA PRÉSIDENTE.- OK. Avez-vous d'autres questions ?

M. GUYEN.- À part l'augmentation de 5 % du prix des stationnements sur voirie, au niveau des signalisations et autres, il n'y a rien de particulier sur ce sujet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'accord. Très bien. Merci.

M. MICHAUD.- J'ai juste une question. Par rapport aux transports, n'y a-t-il pas d'augmentation ? Tous ces prix seront-ils applicables au 1^{er} janvier ?

Mme ZEHAFF.- Pour l'instant, pour les transports, nous y réfléchissons, mais nous devons travailler cela ensemble. Ce sera plutôt pour le mois de juillet, la grille tarifaire changeant en juillet. Pour l'instant, nous n'avons pas procédé à des augmentations sur les tarifs des transports. Le ticket unitaire reste à 1,40 € et rien ne change sur les abonnements. Nous avons commencé par le stationnement. Cela étant, concernant les transports, nous allons devoir nous poser la question du coût de l'énergie. Nous devons donc travailler ce point ensemble.

M. BAULIEU.- Merci. Le tour est fait concernant ces tarifications. Je reviens sur le premier chapitre sur la mise à disposition de matériel événementiel. Deux options étaient proposées : une option d'augmentation de 5 % et une option à 0. Nous vous proposons l'augmentation de 5 %. C'est donc le premier tableau et non le deuxième. Surtout, écoutez bien. Nous avons évoqué cela cet après-midi en entretien budgétaire avec le service du PAL, concernant une réglementation faite en octobre dernier. Lorsqu'il s'agit d'installer des tribunes et podiums, le prix indiqué ici concerne la prestation que nous connaissons habituellement, avec la livraison et l'installation par les personnels compétents. Avec les 5 % d'augmentation, la proposition reste inchangée.

Néanmoins, nous avons ajouté une colonne supplémentaire à caractère réglementaire. Les organisateurs bénéficiant de ce type d'équipement doivent le faire contrôler par un bureau de contrôle. Cette nouveauté date du 1^{er} octobre dernier. Or, nous n'allons pas pouvoir l'absorber, mais entendez bien que sur les podiums et les tribunes, cela va se balader entre 750 et 1 200 € de coût de contrôle, que ce soit pour les communes, les associations, etc. Intégrez-le bien, puisque c'est ce que nous allons mentionner. Ce n'est pas le Grand Besançon qui va pouvoir financer cela. Mais il faut que chacun demande, parce que c'est nouveau, et les gens doivent bien comprendre que dans l'esprit de l'organisateur, il y aura aussi ce coût.

M. JASSEY.- Je savais qu'il y avait un contrôle obligatoire, parce que l'association, dont j'étais président, disposait de plusieurs barnums. Je ne saurais pas vous dire la fréquence d'utilisation, mais ils devaient être contrôlés. Une fois qu'ils l'étaient, c'était bon.

M. BAULIEU.- Ce à quoi tu fais référence est très juste, et c'est ce que nous visons à garantir dans les mises à disposition, c'est-à-dire, premièrement, que le matériel soit bien agréé, deuxièmement, que les personnes qui procèdent à l'installation soient également certifiées. C'était nécessaire. Nous le garantissons dans la prestation, mais s'ajoute depuis le 1^{er} octobre l'obligation in situ au coup par coup, à chaque installation, de faire un contrôle sécurité.

M. MICHAUD.- Ils feront comme moi, ils prendront un installateur certifié. Comme cela, on a la sécurité. C'est ce que je fais depuis qu'ils nous imposent cela.

M. GAVIGNET.- Oui, mais pour les petites associations qui ont peu de moyens, c'est vrai que ce genre de frais est non négligeable.

M. BAULIEU.- Nous voulions attirer votre attention et nous le ferons en Conseil Communautaire. Pour la suite, dans les notifications, nous préciserons ce point comme quoi l'organisateur est responsable. Ceci indiqué, j'imagine que sur le rapport n°14, il n'y a rien d'autre de particulier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cela signifie quand même que nous sommes en train de tuer l'animation dans l'espace public. Je le dis comme cela, car à mettre des parapluies partout, on ne peut plus rien faire. C'est vraiment insupportable.

M. GAVIGNET.- Pour arriver à faire quelque chose sur la durée, il faut vraiment à un moment donné avoir du budget. Le bon sens réagit tout de suite en disant : « non, c'est complètement stupide ». Arriver à faire passer cela, il faut vraiment avoir beaucoup de persuasion.

M. MICHAUD.- Je pense que cela fait près de 30 ans que cette réglementation est suspendue et qu'il y a des bagarres à ce sujet. Ayant travaillé dans le domaine des tribunes à un moment donné il y a un certain temps, c'était quelque chose. Les fabricants se bagarraient pour que justement, les matériels sortent conformes. Ils sont vérifiés, ils sont conformes.

M. GAVIGNET.- Quelqu'un a-t-il rencontré des incidents récents et récurrents ? Cela pourrait le justifier. Cet an-ci, il n'y a pas eu spécialement d'incident majeur qui aurait occasionné des blessures à cause d'un éventuel effondrement de structures d'animation. Je pense que finalement, cela rassure les cabinets de contrôle.

M. MAURICE.- J'ajoute une chose. Vous avez remarqué que chez nous, il y a de plus en plus de vent et de tempêtes, ce que nous n'avions pas avant. Je peux te dire que le nombre d'accidents ces dernières années est important, et ce sur des petites structures qui ne sont absolument pas homologuées. J'ai une association à laquelle j'ai envoyé un courrier recommandé pour lui interdire toute animation. Le chapiteau n'était pas sécurisé, ou plutôt, il l'était à leur manière. Quand tu as 60 ou 70 personnes dessous, en cas de coup de vent, cela peut faire des dégâts.

M. GAVIGNET.- Ce dont tu parles, ce ne sont pas les contrôles en soi des barnums, mais c'est leur arrimage au sol.

M. MAURICE.- Non, le contrôle permet de dire « vous gardez votre chapiteau chez vous ; vous ne l'installez pas ».

M. GAVIGNET.- D'accord, mais si ce contrôle vérifie l'arrimage au sol, cela pourrait avoir du sens.

M. BAULIEU.- Il y a des chances que cela en fasse partie. Le montage à proprement parlé peut être contrôlé bien évidemment. Ce sont bien sûr les personnels qui feront le montage. Ce ne sont plus les associations qui vont chercher le matériel et qui le montent « de bric et de broc ». Les agents certifiés procéderont au montage. J'imagine que l'arrimage au sol fait partie de ces contrôles.

M. MICHAUD.- Une structure doit être contrôlée. S'il n'y a pas d'accident, tant mieux, mais en cas d'accident, le juge demandera obligatoirement ces pièces. Cela veut dire concrètement que lorsque le 11 novembre, on met un grand barnum pour mettre les gamins pour faire une animation ou chanter, par exemple, il faut un contrôle à 600 € en plus du montage.

Mme BARTHELET.- Cela dépend des barnums.

M. MAURICE.- Pour terminer, parce que je connais bien la question, quand vous louez et vous installez un vitabri, c'est l'exemple type. Vous avez trois cales en béton sur chaque coin du vitabri, qui sont obligatoires à positionner. Or, la plupart du temps, ces cales ne sont pas mises. Une année, des exposants étaient venus à la foire Salon d'Automne. J'ai eu 15 vitabri qui sont partis. Ce n'est pas très dangereux, mais quand même.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je le redis. Cela tue l'animation dans l'espace public. Financièrement, plus personne ne suit. Nous sommes dans une société qui met des parapluies partout. Je ne suis pas sûre que cela nous protège du plus important.

M. GUYEN.- Pourrions-nous avoir une note d'information sur ce point ? Ce serait bien.

M. RUYSSSEN.- Nous vous donnerons des précisions sur le décret.

M. GUYEN.- Notamment par rapport aux gens qui louent du matériel.

M. BAULIEU.- Cette information sera diffusée dans toutes les communes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce sera en complément de la note que nous vous avons faite concernant toutes nos responsabilités en cas d'événement. Si vous en êtes d'accord, nous votons pour. Êtes-vous tous d'accord ? OK.

Rapport n°15 - Décision Modificative n°3 de 2022
--

M. BAULIEU.- Je préférerais un écrit des services pour aller plus rapidement. Tous mouvements confondus, cette décision s'équilibre à hauteur de :

- 2,4 M€ en fonctionnement,
- 4,9 M€ en investissement sur le budget principal,
- 2,6 M€ en fonctionnement sur les budgets annexes, principalement le budget annexe Transports.

Cette décision modificative intègre avant tout des propositions d'ajustement en fin d'année, notamment par la constatation de recettes récemment notifiées et par des redéploiements de crédits qui visent à optimiser l'utilisation des crédits inscrits – dit autrement, c'est pour optimiser notre niveau d'exécution – tant en investissement qu'en fonctionnement, et à engager les dernières opérations sur l'année 2022. Elle permet également d'intégrer la valorisation des travaux réalisés en régie, ce que les maires des communes font aussi dans leurs communes.

Je ne vais pas faire une présentation exhaustive, mais parmi les principaux mouvements, on peut notamment souligner la prise en compte des impacts en matière de hausse du carburant et de l'énergie pour 170 000 € sur le budget principal. Pour mémoire, la DM2 avait intégré les impacts des tarifs énergétiques sur les budgets Déchets, Eau et Assainissement pour plus de 600 000 €, avec des impacts plus importants à attendre en 2023.

Ces hausses impactent plus sensiblement les budgets Transports, avec une estimation sur la Délégation de Service Public Ginko de +2,3 M€, financée par la constatation – entendez qu'il n'y a pas que de mauvaises nouvelles, il y en a aussi des bonnes – d'un produit de versement Mobilités qui s'avère plus dynamique que prévu de +2,6 M€. Les 1 M€ nationaux intégraient en effet un impact de la crise sanitaire poursuivi en 2022 sur ce versement, impact qui ne s'est pas traduit au final sur les recettes perçues par GBM. Félicitations, Marie ! Toujours dans le cadre de la prise en compte du contexte fortement inflationniste, soulignons l'intégration de 900 000 € pour les travaux de voirie dans le cadre de la révision des prix sur les marchés de travaux de génie-civil et de revêtements de chaussées.

À noter également sur le budget principal un ajustement important – écoutez bien, c'est aussi un élément positif – sur la recette de TVA perçue en reversant la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les prévisions du BP étaient fondées sur une évolution du produit de TVA nationale de +5,5 % annoncés en Loi de finances 2022, correspondant à un montant de 32,9 M€ pour GBM. Or, selon les estimations ajustées de la TVA nationale 2022, la progression serait de +9,6 %, s'expliquant notamment par le retour d'une inflation élevée, ce qui fait accélérer rapidement l'inflation, soit une hausse de 1,3 M€ par rapport à la prévision budgétaire. Vous retrouvez cela dans la DM. Cette augmentation traduit un dynamisme fort de la TVA, mais implique en parallèle un manque de visibilité très fort sur cette recette, y compris dans l'année. D'ailleurs, dans l'année, nous avons eu la douche écossaise, puisque nous avons débarqué 5,5 %. Nous avons une indication à 2,89 % dans l'année, et nous terminons à 9,6 %. Nous terminons bien, mais cela peut être bien évidemment le mouvement inverse. Pour cette année 2022, c'est excellent.

Parallèlement, la recette de taxe d'aménagement prévue sur la base de la moyenne 2018-2020, soit 3,57 M€, est revue à la baisse de 200 000 € compte tenu des réalisations effectives. Cette décision modificative intègre également des ajustements traditionnels en matière de crédits de paiement sur les autorisations de programme en fonction de l'avancement des différentes opérations, en recettes et en dépenses, avec, par exemple, +250 000 € sur l'AP en crédit de paiement Grande Bibliothèque en dépenses. Par ailleurs, il y a eu une information sous la signature de la Présidente et de Michel JASSEY : 9 M€ sont inscrits en recettes pour constater le versement en une fois de la subvention de l'État dans le cadre du plan de relance sur la Grande Bibliothèque. Ils arrivent presque un peu tôt, mais nous préférons les avoir maintenant que ne pas les avoir. Généralement, nous ne sommes pas habitués à cet ordre des choses. D'habitude, nous préférons plutôt les avoir après, mais c'est ainsi.

En parallèle, la décision modificative constate des décalages de crédits de paiement sur les AP Campus, Aide à la pierre déléguées, Habitat, Schéma départemental des gens du voyage et NPRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine), en recettes et en dépenses, permettant notamment l'inscription des crédits au BP 2023. Nous différons et nous ajustons en conséquence, ce qui représente un ajustement budgétaire net de -2,5 M€. C'est non négligeable, mais c'est en fonction du rythme de réalisation. Les détails des ajustements font l'objet d'une délibération spécifique des révisions des AP. Vous les avez dans les rapports, mais je ne m'étalerai pas davantage.

Enfin, cette DM intègre la valorisation d'investissement des travaux en régie réalisés par le personnel de GBM pour 1 M€, ainsi que les ajustements prévus dans le rapport spécifique de la CLECT que nous avons vu tout à l'heure sans trop nous y attarder, notamment en matière de facturation des services communs, puisqu'il y a des ajustements, des compléments, etc. Bien évidemment, il s'agissait de les y intégrer. Cette DM n'entraîne pas de majoration de recours à l'emprunt. Voilà une petite synthèse de notre DM3. Vous aurez noté deux aspects importants en matière de recettes sur le versement Mobilités (+2,6 M€) et la TVA en compensation de la taxe d'habitation (+1,3 M€). Il n'y a donc pas que de mauvaises nouvelles.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si tout le monde est d'accord, nous passons au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Tout va bien.

Rapport n°16 - Exercice 2023 -
Attributions exercées par délégation du Conseil de Communauté -
Autorisation de principe accordée à la Présidente pour accomplir les actes de gestion de dette

M. BAULIEU.- Il s'agit d'une reconduction, comme chaque année. Ce rapport se trouve d'ailleurs dans celui du Conseil qui comprend une présentation exhaustive de l'état de la dette. C'est une information. Il est proposé aussi de renouveler l'autorisation accordée à la Présidente sur la gestion de la dette.

Mme LA PRÉSIDENTE.- OK. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°17 - Conservatoire à Rayonnement Régional -
Clôture du Budget Annexe à compter de l'exercice 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- N'y a-t-il rien de spécial à raconter ?

M. BAULIEU.- Simplement pour préciser, pour que chacun comprenne. Nous sommes en train de supprimer le budget annexe. Vu la gestion transparente de cet établissement, nous n'avons pas besoin d'un budget, les présentations budgétaires le permettant. À titre, d'une certaine manière, de simplification, nous gérons les finances du Conservatoire dans le budget général, mais en totale transparence. Il ne s'agit pas non plus de le confondre dans la masse. Cela apparaît plus loin, et vous ne serez pas étonnés, puisqu'en matière de mobilité d'agents, il y a la réintégration des personnels attachés au budget annexe CRR qui passent dans le budget général. C'est donc un rapport purement de forme.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°18 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Grand Besançon Métropole -
Transformation d'un emploi d'agent de maîtrise (chef d'équipe) en emploi d'adjoint technique (conducteur PAV) au sein de la Direction des Déchets - Transfert d'un emploi d'adjoint technique (magasinier) du budget annexe Assainissement sur le budget principal - Transfert de l'ensemble des emplois du budget annexe du Conservatoire à Rayonnement Régional sur le Budget Principal

M. BAULIEU.- Il y a quelques ajustements avec différents transferts. Vous trouverez les détails dans les pages qui suivent. Vous voyez qu'il y a 113 emplois, dont 89 à temps complet, qui intègrent le budget principal.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°19 - Actualisation de la liste des emplois permanents -
Grand Besançon Métropole -
Suppression d'un emploi d'attaché (chargé de mission attractivité) et
création d'un contrat de projet de directeur de l'attractivité

M. BAULIEU.- Ce rapport demande quelques explications. Nous recrutons un directeur de l'attractivité. Pour créer son poste, nous avons créé un poste d'attaché de l'attractivité. Depuis lors, les choses ont évolué, avec le choix de doter cette compétence d'un directeur. Par conséquent, nous modifions le poste d'attaché. Nous ne créons pas de nouvel emploi, mais nous le recalibrons sous forme d'un contrat de projet, comme indiqué précédemment, pour quelques années. Cette affaire est donc à suivre ultérieurement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°20 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

M. BAULIEU.- J'en ai dit trois mots tout à l'heure dans la DM3.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°21 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2023

M. BAULIEU.- C'est une application habituelle dans la limite des 25 % des crédits antérieurement ouverts pour fonctionner en début d'année.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°22 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet CNle

M. BAULIEU.- Il s'agit du volet sur lequel nous n'avons pas statué concernant la carte nationale d'identité. Il nous fallait les chiffres que nous avons désormais. Tout est dit dans le rapport, avec une information pour l'avenir, la commune de Roche-lez-Beaupré se dotant également des dispositifs de recueil à compter de novembre 2022. Pour 2023, nous aurons ainsi des communes supplémentaires dans le dispositif, ce qui fera peut-être baisser le chiffre des collègues.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°23 - Évolution des conditions d'attribution du forfait Mobilités Durables et de la participation employeur aux abonnements de transports en commun

M. BAULIEU.- Il s'agit d'une petite évolution. Vous aurez noté deux choses : le fait de pouvoir cumuler dans certaines limites le forfait Mobilités Durables et la prise en charge d'abonnements de transports en commun. Sur la prise en charge d'abonnements de transports en commun, nous proposons de porter à 75 % cette prise en charge, ce qui fait partie du seuil prévu depuis récemment dans les textes, et avec une incidence financière limitée, car du même coup, il y a un allègement des charges sociales sur les premiers 34 %. Prenez connaissance du détail, c'est important. Par ailleurs, vous avez un petit zoom sur les bénéficiaires du dispositif. La part de l'effectif du Grand Besançon concerné par ces mesures est de 20 %.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°24 - Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion du Doubs

M. BAULIEU.- Cette fois-ci, nous y sommes. C'est l'application, car nous sommes entrés dans le groupe Centre de Gestion pour la consultation. Le Centre de Gestion a attribué le marché. Au final, nous adhérons à la proposition qui nous est faite. D'ailleurs, je pense que toutes les communes sont dans le même cas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

M. BAULIEU.- Deux mots pour dire que nous proposons de renouveler, bien évidemment, la convention avec le COS (Comité des Œuvres Sociales), mais j'ajoute un petit commentaire. Avec les responsables du COS, nous avons convenu d'une maîtrise de la dépense, notre enveloppe étant en légère baisse compte tenu des contraintes budgétaires dans lesquelles nous vivons ces années de la période 2023-2026, avec néanmoins une disposition éventuellement de revoyure. Nous baissons l'enveloppe de 2 %, mais nous mentionnons toutefois que cette diminution pourrait être réétudiée si les montants des secours attribués aux agents devaient augmenter significativement.

Ce n'est pas le volet principal de l'action du COS, mais cela peut être un volet sensible en matière de crédits de secours, ce qui serait la traduction d'un accroissement de la difficulté de nos agents. Nous savons que cela concerne les agents de catégorie C en situation monoparentale, ce qui est le plus fréquemment source de problème. S'il s'avérait que cela tombait de ce côté-là, nous prendrions l'engagement politique de réexaminer notre relation financière à tout cela.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci beaucoup. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

Rapport n°26 - Présentation du rapport annuel d'accessibilité 2021

Une présentation est projetée en séance.

M. MAGNIN -FEYSOT.- Le rapport d'activité est ici. Il comporte un certain nombre de pages. Marie-Jeanne URLACHER nous a préparé un petit résumé avec quelques images, qui vont nous permettre à tous de rester attentifs.

Pour répondre à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIA) doit produire chaque année un rapport que nous allons vous présenter ce soir. Il est le fruit d'un travail transversal, collégial et collaboratif auquel participent l'ensemble des directions et services de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du CCAS, mais également un ensemble de partenaires publics et privés qui ont inscrit l'accessibilité des biens et des services dans leur feuille de route.

Les travaux conduits en 2021 se divisent en deux catégories :

- La première concerne ceux qui permettent de faire la liaison entre les Établissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP).
- La deuxième catégorie concerne les travaux conduits dans le cadre du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), destinés à améliorer la chaîne de déplacement. Les travaux conduits dans le cadre du PAVE concernent notamment la création d'emplacements de stationnement, l'aménagement et la création de trottoirs, de traversées piétonnes ou la reprise d'enrobés, par exemple :
 - la rue des Saint-Martin (première image) consistant en la requalification complète de la rue avec mise aux normes de l'accessibilité (trottoirs, devers, traversées),
 - la rue Fertet pour une sécurisation devant l'école Fertet, avec mise aux normes d'accessibilité,
 - la passerelle des Justices, avec la construction d'une passerelle en estacade (ouvrage sur pilotis) permettant d'assurer la liaison piétonne accessible entre deux tronçons de la rue des Justices, dont la desserte de la place des Justices,
 - le pont de Velotte, avec un élargissement du pont pour permettre la création de deux trottoirs accessibles et une piste cyclable.

Le montant total des travaux conduits par le Département des Mobilités sur l'année 2021 s'élève à 3 480 448,11 €. Le Département des Mobilités, par ces exemples, illustre la prise en compte de l'accessibilité sur tous les projets réalisés dans l'espace public. La réalisation des travaux conduits par la Direction des Grands Travaux permet de livrer de nouveaux espaces entièrement neufs ou de réhabiliter des lieux préexistants. Le montant cumulé des travaux conduits en 2021 par la Direction des Grands Travaux sur le territoire de la Ville de Besançon et celui des communes de Grand Besançon Métropole, tous maîtres d'ouvrage, s'élève à 7 860 000 € TTC.

Toujours pour illustrer ces travaux, dans le cadre du programme de désimperméabilisation des espaces publics, ce chantier-pilote consiste à bouleverser fortement l'aménagement de la cour d'école Brossolette. Très minéralisé et orienté plein sud, cet espace de plus de 6 000 m² a fait l'objet de travaux visant à créer des espaces végétalisés et à mettre en place des sols perméables. Un espace nature d'environ 2 000 m² est réservé aux élèves, mais mis à disposition de tous les usagers en dehors des périodes scolaires (première image, école Brossolette).

La seconde photo (au milieu partie haute) illustre la fin de la seconde tranche d'aménagements de la desserte de la rue Boissy d'Anglas. Les travaux consistent à transformer une ancienne voirie en chemin de lisière forestière, interdisant tout stationnement de véhicule. Le revêtement en grave naturelle stabilisée s'ajoutant à l'absence de véhicule stationné donne à cette voie un caractère plus naturel et reposant. Par ailleurs, vous avez sur la troisième image (en haut) la remise en état de la rue Michel-Servet, suite à une construction d'un immeuble d'habitation, avec mise en double sens des aménagements paysagers, comprenant la désimperméabilisation des places de stationnement et l'implantation d'arbres.

Toujours sur cette page (au milieu), dans le cadre de la mise en œuvre du schéma cyclable, le Grand Besançon a consacré 3 M€ à la réalisation de voies de déplacement en mode doux en 2021. L'exemple illustré est celui d'une piste cyclable de 800 m en matériau perméable sablé, au droit de la station d'épuration de Port Douvot, en direction d'Avanne-Aveney. L'entrée de la station a été également aménagée dans le même temps, avec son parking visiteur et son accès. L'illustration suivante porte sur la première opération d'extension de cimetière réalisée dans le cadre de la nouvelle compétence de GBM à Pouilley-Français. La photographie 3 (au milieu) représente l'aménagement de l'aire de jeux à proximité de l'église du village de Deluz. Enfin, pour la dernière, GBM poursuit la mise en accessibilité des arrêts de bus urbains et périurbains.

Sur la diapositive suivante, toujours à titre d'exemple, les travaux portent sur les ERP réalisés par la Ville de Besançon en 2021, effectués par la Direction Architecture et Bâtiments. Le montant total (hors main-d'œuvre) des travaux destinés à améliorer l'accessibilité du cadre bâti de la Ville de Besançon pour tous les types de handicap a été de 1 414 892 € TTC en 2021. Pour rappel, en 2020, nous avons dépensé 1 073 183, 40 €. Environ 25 ERP ont été concernés par ces travaux. Les deux premières images représentent le gymnase Rézal avec la création de places de stationnement PMR et la mise en accessibilité des toilettes et des douches, avec des bancs d'une largeur adaptée en lien avec le groupe d'experts d'usage. Les bancs réglementaires insuffisamment profonds et larges ne permettant pas le transfert des PMR, ils n'étaient pas utilisés.

Les deux photographies de droite illustrent une partie des travaux conduits sur le groupe scolaire Helvétie, avec un ascenseur et une rampe d'accès. À noter que la Ville de Besançon a commencé à mettre en œuvre des travaux lourds d'accessibilité sur la période 2 de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) déposé en préfecture et courant sur une période de 9 ans à partir de 2015. Ces travaux nécessitent notamment des créations d'ascenseurs, car systématiquement, la création d'extension des bâtiments au-delà du handicap moteur, les autres types de handicap continuent d'être pris en compte avec l'ensemble de leurs implications (mains courantes, banques d'éveil à la vigilance, clous podotactiles, boucles à induction magnétique au niveau des accueils, etc.). Nous pouvons aussi relever la poursuite du travail de coconstruction avec le groupe d'experts d'usage pour apporter des surcroûts de fonctionnalité au-delà de la seule accessibilité réglementaire.

Les prochaines images représentent des exemples de 10 communes de Grand Besançon Métropole qui ont transmis des informations sur les travaux conduits pour l'amélioration de l'accessibilité de leurs cadres bâtis. Nous voyons Les Auxons, Dannemarie-sur-Crète, Pelousey et Franois.

Je voudrais juste ajouter quelque chose concernant la sensibilisation du grand public aux handicaps. Le service Santé, Social et Handicap du CCAS conduit des actions afin de changer le regard du plus grand nombre. La Semaine bisontine du Handicap, organisée durant la Semaine européenne de l'Emploi des Personnes handicapées, s'est tenue sur 6 jours et a permis la programmation de 17 événements qui ont rassemblé environ 450 participants. Aux côtés de la Mission Handicap du CCAS, 11 associations et 5 services municipaux ont été mobilisés. Pour les Journées Handi-Citoyennes, 14 journées ont été organisées à l'attention de 768 personnes, parmi lesquelles :

- 90 lycéens,
- 192 étudiants,
- 74 adultes,
- 212 enfants,
- 200 personnes d'horizons divers.

J'en ai presque terminé. J'ajoute simplement qu'avec Madame URLACHER, grande prêtresse de la commission Accessibilité, nous sommes très attentifs aux remarques qui nous sont faites par le groupe d'experts d'usage qui fonctionne très bien. Chacun apporte sa pierre à l'édifice, chacun sait s'écouter, même si parfois il faut, comme dans toutes les classes, faire certains rappels à l'ordre quand on est moins attentif ou quand on s'écarte du sujet abordé. Je vous remercie tous de votre attention. J'espère que je n'ai pas dépassé le temps qui m'était imparti.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est quand même suffisamment important. C'est toujours compliqué, parce que lorsque l'on fait de tels rapports, cela paraît très technique. Comme nous le disions encore hier soir, c'est vraiment difficile, nous venons de loin. Il nous reste encore 3 ans pour le plan.

Mme URLACHER.- De toute façon, comme l'ensemble des communes de France, avec la période Covid, cela a été très compliqué. Nous avons même des problèmes d'approvisionnement. Nous verrons, nous attendons un peu, nous tentons de rattraper le retard, mais nous savons que nous n'y parviendrons pas. De toute façon, comme nous y autorise la loi, une loi venant d'être récemment promulguée, nous pourrions demander une prolongation justement en raison des problématiques dues au Covid.

M. MAGNIN -FEYSOT.- À titre d'exemple, je suis Maire de Chalezeule. L'accessibilité de notre mairie n'a pas pu se faire. Nous aurions dû démarrer les travaux fin 2020. Or, nous les commencerons début 2023.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est la raison pour laquelle cela mérite de prendre un peu de temps, évidemment. Merci beaucoup de cette présentation que je n'ai pas à soumettre au vote.

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations
--

Rapport n°27 - État d'avancement de la procédure du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
--

M. LAROPPE.- Bonsoir à tous. Je vais faire une présentation rapide. Pour les Maires qui étaient présents, j'ai présenté hier soir l'état d'avancement auprès de nos concitoyens. Je vais présenter plus globalement l'état d'avancement, que ce soit en interne ou avec nos concitoyens, mais sur ce coup, je serai rapide.

Sur la partie concertation, cela a été évoqué hier. Nous avons eu 200 personnes qui se sont déplacées sur site pour échanger avec nous. Je ne l'ai pas dit hier soir, mais nous avons aussi beaucoup de remontées sur le site Internet. D'ailleurs, nous avons plus sur le site Internet qu'en présentiel. Nous avons essayé de faire différents horaires, mais ils ne conviennent pas forcément à tout le monde. Cela étant, nous avons essayé d'avoir un maximum de monde. Comme j'ai pu vous le dire, nous essayons également d'aller chercher les jeunes. Je me permets de vous le redire, mais si vous voulez en parler à vos proviseurs de collège ou de lycée, surtout, n'hésitez pas. Nous serons vraiment très contents. De plus, au niveau universitaire, bien entendu, nous faisons le nécessaire sur la ville de Besançon pour avoir un public plus âgé, mais de moins de 25 ans.

Par ailleurs, je ne l'ai pas évoqué hier soir, mais des apéros PLUi (Plan Local Urbain intercommunal) seront organisés, à l'instar des cafés PLUi que nous avons faits. Du coup, cela attirera plus du monde. Nous avons déjà consulté les aménageurs, mais nous les reconsultons régulièrement, l'objectif étant d'avoir leur point de vue au niveau de tout ce qui sera agricole et nature. En l'occurrence, ce sont des associations environnementales. L'objectif est également d'avoir les différents points de vue des forces du territoire. Je ne vais pas toutes les citer, mais ce sont les personnes publiques avec lesquelles nous travaillons régulièrement.

Pour revenir sur les réunions organisées en commune visant à spatialiser le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), j'ai pu vous en parler hier rapidement. Nous sommes venus avec les cartes. L'idée est que vous nous fassiez remonter toutes vos demandes et que nous discutons surtout de tous les projets de chaque commune à l'instant T, que nous les localisions, et que vous nous fassiez part des intentions de projets. C'est en train d'être travaillé par les services de la Mission PLUi. Nous reviendrons vers vous en janvier sur ces éléments. L'objectif de tous ces éléments est d'essayer de prendre en compte toutes les demandes faites et de rentrer dans le cadre de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) qui, comme Jean-Paul MICHAUD a pu l'expliquer à travers le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), nous imposera un nombre maximum d'hectares à urbaniser.

L'idée est d'essayer de recenser tout ce que vous souhaitez développer sur vos communes et de faire en sorte qu'ensuite, ce soit faisable par rapport à la loi, et surtout que nous trouvions des formats de développement urbain, que ce soit sur les zones d'activités économiques, sur l'habitat ou sur le reste, qui nous permettraient de faire les projets de chacun dans des espaces qui restent limités en termes de superficie.

Je sors un peu du propos du support, mais je pense que c'est un vrai sujet, parce que cela nous oblige à repenser le paradigme. Catherine BARTHELET en a parlé également en Assises mardi soir, avec une présentation qu'elle a pu faire sur une ZAE. Nous avons vu les deux plans qu'elle a présentés, si vous les avez encore en tête. Je pense que nous pouvons faire des ZAE en accord avec les entreprises pour que les entreprises soient satisfaites, et pour autant, que nous urbanisions moins et que nous laissons des espaces verts plus importants. Catherine a tenu ce propos dans ce sens, et je le corrobore à 100 % : je pense que les entreprises seront gagnantes aussi si nous faisons des zones d'activités économiques plus vertueuses et non recouvertes de béton à 100 %. En effet, aujourd'hui, dans le processus de recrutement, il y a bien entendu les problématiques de salaire, mais je pense que les problématiques de bien-être des salariés rentrent de plus en plus en compte, et les salariés les prennent également de plus en plus en compte.

Quand nous proposerons des ZAE très performantes d'un point de vue environnemental, ce sera vraiment gagnant pour tout le monde, gagnant pour nous d'un point de vue de développement, gagnant pour l'entreprise, parce que tout le béton qu'elle n'aura pas à couler, c'est aussi de l'argent qu'elle ne dépensera pas, et surtout, gagnant aussi pour le salarié. Sur cela, il y a donc un vrai enjeu. Nous avons des structures pour nous accompagner sur ces sujets. Je me suis un peu attardé sur les ZAE, mais bien entendu, le sujet des logements est aussi important, car il va dans le même sens. Nous reviendrons vers vous dans le courant du mois de janvier prochain sur ces éléments et nous vous ferons remonter les éléments de chaque commune. Ensuite, nous organiserons de nouveau des réunions de secteur pour voir justement comment nous articulerons toutes les propositions faites sur vos communes.

Concernant les prochains travaux en 2023, nous allons rentrer sur le projet de PADD, donc sur son écriture. Ce projet sera proposé à tous vos Conseils Municipaux, d'où son importance. Vous serez ensuite invités à débattre sur le sujet et à donner vos points de vue justement sur ce PADD. Bien entendu, nous avons prévu de faire un kit pédagogique. En effet, les 1 200 élus n'ont pas tous le même niveau d'information sur le sujet. L'idée est donc de faire quelque chose de bien explicite, que vous puissiez l'apporter à tous vos conseillers municipaux et que vous puissiez ensuite en débattre au sein de vos propres communes. Pour faire simple, l'objectif de 2023 est de travailler avec tous les acteurs, que ce soit nos concitoyens, ou les acteurs du domaine de l'aménagement ou des associations environnementales. Concernant le fait de travailler avec les élus, il n'y a pas de sujet. L'idée est surtout que nous construisions notre PADD au début de l'année 2023 et qu'ensuite, nous le mettions au vote une fois qu'il sera passé dans l'ensemble des instances municipales de nos 68 communes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. C'est un dossier qui avance. Il s'agit simplement de prendre connaissance de cet état d'avancement. Vous êtes tous en pleine connaissance du dossier. Il n'y a donc pas de vote.

Rapport n°28 - Signature de la charte d'engagement de l'EcoQuartier Planoise

M. LAROPPE.- Je me permets juste de dire un mot. Le rapport est à mon nom, l'urbanisme revenant à mon nom, mais Lorine GAGLILOLO est bien sur le projet du côté de la Ville de Besançon. Là, c'est la Ville de Besançon qui pousse son rapport à GBM sur le sujet.

Mme GAGLILOLO.- Sans vouloir trop pousser un rapport, l'idée est que la Ville de Besançon s'engage dans la labellisation de Planoise en tant qu'écoquartier. Vous connaissez sûrement le label « EcoQuartier ». C'est un label que l'on a l'habitude de voir sur de nouveaux quartiers qui sortent de terre. L'idée est bien de poser ce label sur l'ensemble du quartier existant, là où le projet de renouvellement urbain concerne une partie du quartier, l'ensemble du quartier de Planoise n'étant pas concerné par le renouvellement urbain.

Cependant, ce renouvellement urbain est l'occasion rêvée de structurer ce quartier comme un écoquartier et de valoriser les atouts qui sont les siens depuis sa création, à savoir des espaces verts, un réseau de chaleur exemplaire, des transports en commun, une diversité associative et une activité associative très importante. Il y a aussi des choses qui peuvent dorénavant se tenir sur ce quartier, dans une démarche EcoQuartier. Ce sont par exemple les actions, dont Daniel nous a parlé, sur les déchets qui sont une des pierres structurantes de cette démarche d'écoquartier.

L'idée pour la Ville est de signer cette charte d'engagement EcoQuartier avec les principaux partenaires dans le cadre du renouvellement urbain, donc assez logiquement GBM, GBM étant un des gros contributeurs financiers au projet de renouvellement urbain. Nous tendons également la main à Aktya, aux différents bailleurs. Il vous est donc proposé que nous signions avant la fin de l'année 2022 cette charte d'engagement. Du coup, nous nous engageons dans une démarche. Nous serons labellisés phase 1 à la signature de la charte. Nous pourrions donc utiliser le logo « EcoQuartier » dans l'ensemble de nos communications. Ensuite, différentes phases se dérouleront jusqu'après la fin des travaux et bien au-delà. Nous sommes sur un long processus et sur une manière d'envisager les choses sur le quartier de Planoise qui change, et une manière d'en parler qui, j'espère, changera aussi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si vous n'avez pas besoin de plus d'informations, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n°29 - Aire de très grands passages de Chemaudin-et-Vaux :
Bilan de la concertation préalable sur la mise en compatibilité des Plans
Locaux d'Urbanisme (PLU) de Vaux-les-Près et Champagny

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il n'y a rien de particulier à dire. J'espère que nous avançons sur ce dossier. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore. C'est vraiment très important que nous avançons, car nous rencontrons tous des problèmes.

M. GUYEN.- Ce serait bien d'organiser une réunion avec le Conseil Départemental sur les financements, notamment pour le rond-point, parce que je pense qu'il y a un sujet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Figure-toi que Christine BOUQUIN a souhaité que nous mangions ensemble il y a deux ou trois jours. C'était sur des questions de la Ville. J'en ai profité pour lui dire qu'il y avait eu cette réunion et que nous trouvions quand même qu'il y avait un déséquilibre. Elle nous a dit qu'elle réitérait sa position, qu'elle n'avait pas à prendre en considération plus loin que cela. Elle a considéré que 2 %, c'était suffisant. Du coup, j'ai émis un argument. Vous vous souvenez que pendant le Conseil Communautaire, Monsieur PARIS avait pris la parole en disant que c'était un endroit dangereux, que c'était l'occasion aussi de régler la dangerosité pour les gens qui passaient à cet endroit. Elle m'a répondu ne jamais avoir entendu parler d'un problème de sécurité à cet endroit et qu'elle allait faire travailler les services sur cette question. J'ai essayé de trouver un argument.

M. GUYEN.- Cela a déjà été remonté notamment lors des réunions sur place avec les services départementaux qui contestent le fait qu'il y a un problème sur ce site.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Du coup, je lui ai dit : « Yves reviendra vers vous ».

M. GUYEN.- Cela ne me gêne pas, mais c'est vrai que concernant le travail réalisé au niveau du Département en termes de grands travaux, nous ne sommes pas au courant en tant qu'élus. Lorsque les travaux sur l'aire de grands passages ont été présentés à la réunion de Chemaudin-et-Vaux, nous avons découvert les futures réalisations.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Parles-tu des propositions qui sont faites ?

M. GUYEN.- Oui, sur les murs, les végétaux. Ce serait bien que nous ayons une réunion sur ce projet au niveau interne. Nous devons trouver les arguments pour dire que pour le fameux croisement des deux RD, c'est principalement une question de sécurisation. Après une participation de GBM, du fait que les caravanes devront tourner sur des ronds-points, nous pouvons entendre qu'il y ait une participation au droit de l'aire sur des aménagements pour éviter qu'elles coupent la route. Cependant, nous devons trouver les arguments et nous devons les travailler avec les services.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je me tourne vers René, car effectivement, je ne les ai pas vus. Je te rassure, je n'ai pas connaissance de ces éléments. René a les éléments, car je ne suis pas le dossier.

M. BLAISON.- A ma connaissance, il n'y a pas encore énormément d'éléments. C'est en cours. Nous sommes actuellement dans l'enquête publique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes sur l'enquête publique sur la modification. En revanche, sur le projet, as-tu déjà vu quelque chose ?

M. BLAISON.- Non, je n'ai encore rien vu sur le projet.

Mme OSWALD.- Les services ont effectivement travaillé sur le projet du rond-point. Ils travaillent aussi en partenariat avec le Département pour faire valider, les rayons de giration et les risques étant appréciés par les services du Département.

M. MAURICE.- Oui, mais les projets ont quand même été présentés en réunion publique.

Mme OSWALD.- Non, il n'y a pas eu de présentation du projet abouti pour l'instant.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'apprends donc que des éléments sont en train d'être travaillés, ce qui est normal. Il y a deux étapes. Il y a l'étape service à service entre le Grand Besançon et le Département, mais c'est vrai qu'à partir du moment où l'on commence à présenter des choses en réunion publique, cela doit obligatoirement être présenté aux élus, en particulier au moins à René BLAISON, et peut-être Yves. Cependant, cela doit être présenté aux deux élus concernés, parce que c'est de l'infrastructure.

M. GUYEN.- J'ajoute que cela doit être présenté aussi aux partenaires intéressés, notamment le SIEVO.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Déjà en interne, ce qui serait déjà bien. C'est vrai qu'il ne faut pas le faire à l'envers en commençant à le présenter au public si nous n'avons pas commencé à travailler ensemble.

M. BLAISON.- Il y a une réunion avec les services dans très peu de temps. J'aurai sûrement des éléments nouveaux, je pense dans 15 jours.

M. BAULIEU.- Yves, René propose de t'associer au projet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°30 - Commune de Montferrand-le-Château -
Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°3 du PLU -
Décision relative à la réalisation ou non d'une évaluation environnementale

M. LAROPPE.- Il n'y a pas de présentation, mais il y a effectivement un point surligné en jaune. Nous avons eu un retour de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) sur le sujet. Conformément à l'article R.104-33 du Code de l'Urbanisme et au vu de l'avis conforme de la MRAe, nous avons reçu récemment cet avis qui dispense de cette évaluation. C'est une nouvelle procédure précisant qu'il sera nécessaire de délibérer sur cet avis. *Grosso modo*, cela ne change pas grand-chose, mais c'est juste l'élément qui nous manquait et il sera ajouté. Je ne vais pas rentrer dans le détail du rapport. Il s'agit en l'occurrence de la modification sur la commune de Montferrand-le-Château et de son PLU.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°31 - Commune de Thise - Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme
(PLU) - Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la
modification simplifiée

M. LAROPPE.- Il s'agit du bilan de la mise à disposition du public et de l'approbation de la modification simplifiée qui a eu lieu sur Thise, puisqu'il y a eu un engagement. Il n'y a pas grand-chose de spécial. J'ai pu l'évoquer en commission. Il y a eu de petites modifications sur le PLU, que ce soit sur certaines expressions ou sur les règles relatives aux toitures-terrasses ou autres. Je n'entre pas dans le détail. Il n'y a pas eu beaucoup de questions en Commission, mais je reste disponible si vous en avez.

Rapport n°32 - Commune de Serre-les-Sapins - Plan Local d'Urbanisme (PLU) -
Justification de l'ouverture à l'urbanisation de
la zone 2AU Sud dite « aux Tartres », et de la zone 2AUe dite « à la Machotte »

M. LAROPPE.- Il s'agit d'une demande faite par la commune en l'occurrence pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU au sud de la commune appelée « aux Tartres » et l'ouverture au nord-ouest de la commune d'une zone 2AUe, cette ouverture ayant une vocation de santé. Le « e » indique qu'il s'agit d'équipements, ici d'équipements de santé. Effectivement, une justification d'ouverture est faite dans ce cas. Nous n'ouvrons pas directement la procédure de modification pour plusieurs raisons juridiques. Nous avançons déjà dans un premier temps sur la justification de l'ouverture qui nous servira par la suite pour engager le projet demandé par la commune et par le Maire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°33 - PLU de la Commune de Dannemarie-sur-Crête -
Abrogation du PLU en ce qu'il crée l'OAP n°6 « Au Village »

M. LAROPPE.- *Grosso modo*, une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sur le centre du village a été écrite dans le PLU de la commune. Le tribunal administratif a procédé à cette abrogation sur l'OAP et a demandé une modification de cette OAP. Cela ne modifie pas le PLU de Dannemarie-sur-Crête, mais il est demandé que l'OAP soit assouplie et qu'il y ait une possibilité plus large sur les OAP contraintes de ce PLU. Nous sommes invités justement à l'abroger sur le site « Au Village » et au centre du village de Dannemarie-sur-Crête pour ceux qui connaissent la commune.

M. JACQUIN.- Excusez-moi, j'ai une question. Par qui avait été décidée cette OAP ?

M. LAROPPE.- Elle a été décidée par la commune durant le précédent mandat.

M. JACQUIN.- D'accord. Cependant, il me semble avoir entendu dire totalement le contraire par le maire actuel, comme quoi cela avait été imposé par GBM.

M. LAROPPE.- Historiquement, un PPM (Périmètre de Protection Modifié) a été fait durant le mandat précédent. Il y a eu la mise en place de cette OAP qui a certaines restrictions. Le propriétaire ayant trouvé qu'elle était trop contraignante, il a attaqué la collectivité sur le sujet. C'est parti au tribunal administratif qui a jugé qu'elle était effectivement trop contraignante et que nous abrogeons cette OAP sur ce site. Cela ne change rien au PLU, mais cela change l'orientation de l'avant-projet.

M. JACQUIN.- J'ai bien compris, mais cela alimente l'idée que GBM s'occupe et se mêle de tout.

Mme BARTHELET.- Je ne suis pas sûre que Sébastien PERRIN ait dit cela. En revanche, nous avons échangé avec lui et il est fort possible que les projets du mandat précédent, du Maire précédent, ne soient pas les mêmes. Ce n'est pas la même mandature et les Maires n'ont pas les mêmes idées sur plusieurs OAP. En revanche, il travaille avec un PLU approuvé très récemment. Comme nous l'avons fait pour le tien, les services de GBM ont été en soutien et ils ne se sont pas permis d'intervenir.

M. JACQUIN.- C'est bien ce que j'ai pensé.

M. LAROPPE.- Pour être bien clair, j'ai échangé avec Sébastien à plusieurs reprises, au téléphone. Nous nous sommes vus, le sujet étant important. Que ce soit les services ou moi en tant que Vice-Président, je ne suis pas du tout intervenu sur le sujet. Nous avons constaté qu'il y avait une attaque d'un propriétaire sur ce tènement, celui-ci a demandé justement au tribunal administratif de juger. Nous nous occupons juste de la partie transformation étant donné que la compétence est remontée à l'Agglomération. Toutefois, dans tous les cas, c'est de la part du Maire.

M. JACQUIN.- C'est parce que l'on a souvent chargé GBM. Le ruisseau pollué, c'était la faute de la régie. Mais le Maire a évoqué avec moi ce point. C'est tout.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'ai reçu un courrier de sa part concernant justement le ruisseau en disant que ce n'était pas normal. Je n'ai pas son courrier intégralement en mémoire, mais il était dit essentiellement non pas que c'était de la faute de GBM, mais « nous ne sommes pas mis au courant de ce qui arrive. Vous ne m'avez pas informé suffisamment tôt ». Sur cette histoire du tribunal, c'est aussi « je découvre que la procédure... » Concernant l'intervention de GBM, c'est dans quelles mesures nous accompagnons l' élu et le niveau d'information qui a été donné ou non. C'est la teneur du courrier que j'ai reçu de sa part. Tu es d'accord, Christophe ?

M. LIME.- Oui.

Mme BARTHELET.- C'est exactement ce qu'il a dit en Comité de Secteur.

M. LIME.- Tu as reçu un courrier, et j'étais en copie. Nous avons travaillé sur ce dossier, les services se sont rendus sur place pour clarifier un certain nombre de choses, ne serait-ce que la responsabilité de la station et sous la responsabilité de l'employé municipal. Nous avons ainsi recadré les choses. Le point le plus important est qu'il y a une pollution. Pour le reste, c'est de la forme. Nous avons donné certains éléments. Nous avons été avertis que la DDT, et bien entendu la police de l'eau, étaient montées au créneau. Nous avons fourni des éléments pour pouvoir apprécier la pollution alors que nous n'avons aucune obligation de le faire, puisque nous n'avons pas à contrôler cette station sur ce type de chose.

Au bout d'un moment, la DDT a repris nos analyses pour essayer de nous mettre la responsabilité sur le dos. J'ai rappelé la DDT pour leur dire que je voulais bien être gentil, mais il semblerait qu'aujourd'hui, la pollution ne viendrait pas de la station. Le problème est que l'on a du mal à identifier son origine. On suspecte l'activité à proximité, mais vous avez bien compris la prudence que nous pouvons avoir. Nous ne faisons que suspecter, puisqu'il est très difficile de trouver l'origine d'une pollution, car il faudrait connaître la pollution pour pouvoir chercher exactement des éléments. Nous avons plutôt répondu sur la forme et nous avons aplani certaines difficultés qu'il pouvait y avoir.

Mme BARTHELET.- Pour information, dans cette réunion de secteur, Sébastien a redit qu'il avait passé l'après-midi avec la DEA, que des explications avaient été fournies.

Denis, rappelle-toi ce qu'il a dit sur le PLU. Il a appris au Monument aux Morts que la procédure était amenée, etc. Il sait très bien que le Maire précédent l'a choisi et qu'il l'a porté.

M. JACQUIN.- Nous en avons reparlé en aparté après la réunion, et j'avais eu le sentiment qu'il nous chargeait au maximum.

Mme BARTHELET.- Je pense franchement que le problème était sur la communication. Il n'était pas content de l'avoir appris par ses habitants, en l'occurrence le jour d'une manifestation, et pas par les services qui ne lui avaient pas donné l'information. Sur les deux OAP, il a des avis différents de la mandature précédente, ce sont des choses qui arrivent, et il est obligé de travailler ainsi.

M. LAROPPE.- Pour être très clair, l'information du tribunal administratif est tombée le 10 novembre, et les services ont transmis l'information le 12, sauf qu'entre les deux, il y a eu le 11 novembre. Du coup, cela a été appris à ce moment-là. Ensuite, nous avons de nouveau échangé avec lui. Nous avons retransmis toutes les informations.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sur les OAP, pour aller jusqu'au bout, je l'ai reçu au moins deux fois avec ses conseillers municipaux justement pour parler des transformations qu'il souhaitait opérer, c'est-à-dire l'annulation des OAP, voir comment il pouvait avancer, sachant qu'il est encore en train de travailler sur le projet, puisque pour l'instant, il n'a pas encore fixé le projet qu'il souhaiterait voir se développer. Nous avons échangé sur l'intérêt de faire un parking de covoiturage, peut-être un pôle d'intermodalité, un village d'artisans. Il a plusieurs propositions aujourd'hui. Je crois qu'il n'a pas encore statué, mais il y travaille. Effectivement, il a eu l'impression qu'il n'avait pas été tenu au courant suffisamment rapidement.

M. LIME.- La seule crainte que nous ayons, et nous l'avons également avec d'autres collectivités, c'est que nous privilégions les référents communaux eau et assainissement. Parfois, l'information est là et elle n'est pas remontée chez le Maire. Nous avons donc décidé de transmettre l'information aux deux. Il arrive aussi que nous ayons à gérer des cohabitations qui peuvent être un peu compliquées.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous nous arrêtons là. En tout cas, il n'y a pas de mystère. Je peux vous livrer son courrier. Vous verrez qu'il concerne bien la question de la communication. Je soumetts ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°34 - SPL Territoire 25 - Cession de parts par Grand Besançon Métropole (GBM) à la commune de Pirey

M. BAULIEU.- Vous connaissez l'intérêt de travailler avec une SPL (Société Publique Locale) : nous pouvons travailler avec, sans mise en concurrence. Elle se distingue aussi, parce qu'il n'y a que des collectivités dedans, il n'y a pas d'établissement bancaire. Par voie de conséquence, la SPL travaille pour ses associés, pour ses membres. Pour pouvoir en bénéficier dans telle ou telle commune, il faut être actionnaire de la société. Bien évidemment, Grand Besançon et la Ville de Besançon étaient à la création de la SPL Territoire 25. Depuis, nous avons apporté une modification pour Saint-Vit qui a souhaité bénéficier de l'intervention de la SPL. Nous avons ainsi procédé à une cession de parts du Grand Besançon sur son capital auprès de Saint-Vit pour 200 actions. Désormais, Pirey fait la même demande pour les mêmes raisons justement que nous soutenons. Nous n'avons pas d'autre solution que de faire ce qui est proposé ici, c'est-à-dire de céder 200 actions. J'avais demandé pourquoi 200 actions, pourquoi pas finalement une seule. Il m'a été répondu qu'il fallait une participation significative, moins 1 %, etc., c'est ce qu'il recherchait.

Nous vous proposons de valider ce rapport, mais en même temps, nous posons la question de la suite, puisqu'il n'est finalement pas interdit de penser que 50 communes de Grand Besançon souhaiteraient un jour utiliser la SPL et qu'elles demanderaient une cession de parts, auquel cas le capital de Grand Besançon serait largement atomisé, ce qui pourrait poser un problème de principe. Après, nous nous sommes demandé s'il pouvait y avoir des allers-retours. Je n'ai pas la réponse précise à cette heure concernant l'adhésion, ni si nous devons recéder les parts d'autres communes, ce qui serait possible, ou peut-être prélever quelques éléments dans une augmentation de capital maintenant programmée à Territoire 25. En tout état de cause, nous aurons à nous poser la question de la suite des opérations à Territoire 25. Cela étant, pour ce rapport concernant Pirey, nous vous invitons à le valider bien évidemment.

M. LAROPPE.- Merci, Gabriel. J'en profite pour répondre. Patrick AYACHE disait que cela faisait beaucoup d'argent. En effet, la transaction coûte 20 000 € à la commune. C'est le premier point. En deuxième point, et Gabriel l'a très bien évoqué, c'est vrai que les parts de GBM diminuent, GBM faisant la transaction. Je pense qu'il faudrait peut-être réfléchir avec Territoire 25 sur le sujet pour mettre des parts flottantes, ce qui simplifierait les choses pour que l'on ne vienne plus entailler les parts de GBM. Je pense qu'il est important que GBM garde une masse critique dans la structure, et cela permettrait aux communes de venir chercher des parts flottantes en fonction du besoin.

M. BAULIEU.- C'est vrai, il faudrait trouver la formule, mais il y a sans doute globalement dans la société ce souci d'équilibre entre les territoires. Il faut aller au fond de la question pour trouver une solution. J'ai digressé un peu, nous l'avons fait en chœur, mais en validant pour la commune de Pirey. Ce n'est pas une confidence que de dire que Patrick AYACHE pourra peut-être payer les 20 000 €, ce que nous préférons. D'ailleurs, tous autant que nous sommes autour de la table, nous vendons des actions de Grand Besançon Métropole, à condition d'être payés.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n°35 - Mise à jour de la politique tarifaire des Zones d'Activités Économiques et ajustement du montant du séquestre
--

Mme BARTHELET.- C'est un rapport de Marcel FELT que je vais présenter en son absence. Il s'agit simplement de l'idée d'avoir une annualisation, et surtout de réévaluer les barèmes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, car nous continuons d'ailleurs à brader. C'est un premier pas. Nous commençons à regarder très clairement que pour les ZAE, le foncier ait un coût.

M. MICHAUD.- Oui, soit il a un coût, soit on ne vend plus. Je pense que nous devons avoir cette réflexion. Les terrains avec bail emphytéotique seraient certainement une bonne chose pour l'avenir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Par contre, il faut travailler cela avec les acheteurs.

M. MICHAUD.- Bien sûr, mais avec les contraintes que nous avons, je pense que nous devons vraiment y réfléchir. Lorsque nous en discutons avec les collègues à la Fédération des SCoT, nous avons à peu près tous les mêmes types de réflexion. Ce ne serait donc pas interne à nous, ni une idée qui viendrait de nous, mais c'est vraiment général. À la Fédération, avec les membres du Bureau, nous sommes tous dans le même type de réflexion en nous demandant si nous pouvons continuer à céder le foncier pour l'activité économique, car il y a un vrai problème. Les entreprises vivent, grandissent. Elles meurent aussi. Derrière, cela pose des problèmes importants. Il faudra donc vraiment nous poser la question. Ce n'était pas l'objet du rapport, mais cela permet de l'évoquer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu as raison, c'est une vraie question. Nous sommes loin culturellement de cette idée, car lorsqu'ils investissent, c'est assez lourd. Du coup, ils ont ce sentiment, et ce n'est pas qu'un sentiment, mais une réalité. Je pense à l'hôtel Mercure de Besançon qui veut être propriétaire. Or, nous ne voulons pas lâcher le foncier ni le site, évidemment. Quand ils investissent lourdement, ce n'est pas dans la culture, mais cela doit changer.

M. MICHAUD.- Sauf que nous ne sommes plus sur les mêmes paramètres. Nous avons vraiment changé de monde.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il va falloir que cela bouge.

M. MICHAUD.- Oui, il va falloir que cela bouge. Je suis artisan, je suis aussi concerné et sincèrement, je pense que nous devons aller vers ce type de chose pour que les collectivités gardent le foncier. Le foncier va devenir de plus en plus un bien précieux.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il faut se poser la question en conscience. Tu as raison.

Aurélien, avez-vous réuni le groupe de travail sur le foncier pour l'habitat ?

M. LAROPPE.- Non, pas encore.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est urgentissime, car normalement, nous devons restituer les conclusions en fin d'année. Nous sommes d'accord, il faut préciser à Pascal ROUTHIER – Aurélien, tu peux le lui dire – que la réunion est urgentissime. Ce dossier ne doit pas traîner. Le groupe de travail économie ne s'est pas réuni non plus. Sur les zones d'activités, c'est plus avancé que les autres, puisque nous avons fait un schéma et nous savons à peu près ce dont il est question, mais sur l'habitat, c'est obligatoire. Sur le foncier, agriculture, espaces naturels, il y a eu une réunion et nous aurons bientôt les résultats. Sur l'énergie renouvelable, c'est fait, cela se finalise. Il y en a donc deux qui se sont réunis sur les quatre, et deux pour qui ce n'est pas le cas. Il faut donc y aller, car ces discussions internes serviront aussi au SCoT. De plus, cela nous fait avancer sur ces éléments.

Je veux poser une autre question, Jean-Paul, parce que derrière cela, il y a bien sûr l'investissement sur le long terme, et il y a aussi la question de la transmission. Justement, je constate que je rencontre de plus en plus d'entrepreneurs qui posent la question de la transmission, parce que leurs enfants ne reprennent pas forcément la suite. C'est pour cela que toutes ces mentalités évoluent et elles font sans doute que le paradigme est en train d'évoluer.

M. MICHAUD.- Il y a quand même un aspect non négligeable. Au prix où nous vendons le foncier aujourd'hui, derrière, cela représente des opérations immobilières particulièrement rentables pour les entreprises, mais je répète, je suis concerné et je sais de quoi je parle. Je pense que si nous gardons le foncier et que nous évitons certaines plus-values, nous serons gagnants et nous permettrons l'installation de nouvelles entreprises. Nous devons réfléchir vraiment dans cet esprit.

M. LIME.- Je partage totalement cet avis. Par exemple, regardez les propriétaires sur la zone de Géant Casino. Ils ont fait de l'argent d'une façon extrêmement conséquente, y compris sur des locations. Aujourd'hui, cela va se raréfier. Aurélien disait tout à l'heure « on va faire de nouvelles zones d'activités », mais cela ne sera pas suffisant. Il faudra revenir sur les anciennes. Aller expliquer à quelqu'un qu'il faut modifier une zone d'activités sur un certain nombre de choses, faire un ou deux étages là où il n'y en a qu'un, avec le parking à côté, je pense que ce n'est pas gagné. Je partage totalement ton avis. Nous devons nous interroger sur le foncier, sur les entreprises. Nous avons déjà demandé de réactualiser ne serait-ce que les tarifs.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est ce que nous faisons, mais pour l'instant, nous sommes un peu légers.

Mme GAGLILOLO.- J'ai l'impression qu'en groupe de travail, nous pourrions discuter de ce que nous discutons ici quant au foncier à dédier aux ZAE. OK, nous avons un schéma précisant à peu près où nous voulons aller, mais par exemple, dans le groupe de travail sur les EnR, plus que de savoir où nous devons précisément positionner tel ou tel site d'énergie, nous nous rendons bien compte que ce sur quoi nous avons besoin de nous mettre d'accord, c'est l'esprit dans lequel nous développons les énergies sur le territoire, si nous faisons des groupes de travail temporaires pour mettre du photovoltaïque ou si nous avons une autre manière d'aborder la question du photovoltaïque sur notre territoire. Il y a l'impact foncier derrière. Concernant cette manière de gérer le foncier, le garde-t-on ? Le met-on à disposition ? Il me semble que cela justifie pleinement que les groupes de travail sur le foncier et sur l'économie se réunissent, et cela rejoint d'autres sujets.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais rappeler Nicolas pour lui dire qu'ils doivent vraiment se réunir. Il faut savoir qu'il y a eu quand même des démarches consistant à vouloir aussi modifier le modèle de construction, la densification, ce que nous y mettons. Tout cela est en train de se travailler, de se discuter avec les promoteurs et les constructeurs. Le service Économie va apporter des éléments justement pour arriver avec des éléments très précis. Si nous allons tous dans le même sens, c'est vraiment très bien. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°36 - Schéma de signalétique des zones d'activités économiques (ZAE)

Mme BARTHELET.- C'est pareil, c'est un rapport de Marcel qui avait été présenté en Bureau-Débats. Cela concerne l'harmonisation de la signalétique dans les ZAE, pour avoir un visuel compréhensible et visible par tous et partout. Nous avons maintenant 58 zones.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cela fait partie aussi de l'attractivité. Nous ne sommes pas archaïques, ou du moins nous essayons de ne pas l'être.

Mme BARTHELET.- En Conseil Communautaire, un petit visuel montrera tout cela. Ce sera donc plus facile à expliquer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur,
économie, tourisme et numérique**

Rapport n° 37 - Fonds d'Intervention Économique (FIE) - Nouvelles modalités d'attribution

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons eu ce rapport en Bureau-Débats. Il n'avait pas donné lieu à discussion et ces modalités vont dans le sens dans ce que nous disons. Je vous propose que nous avançons sur ce sujet, si vous en êtes tous d'accord. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°38 - Association Fabrique Numérique Besançon -
Soutien au programme d'accompagnement des porteurs de projets à la
création d'entreprises sur la filière numérique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Une présentation devrait être faite en Conseil Communautaire. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°39 - Subventions à Supmicrotech ENSMM au titre des bourses de mobilité
internationale entrante, et de la « Journée Étudiant Ingénieur en santé »

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cette belle école rayonne de plus en plus. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°40 - Attribution d'une subvention au Comité départemental de
la randonnée pédestre du Doubs pour l'édition d'un topoguide

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous changeons de registre. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Dominique Gianadda a rappelé la singularité de notre territoire et décrivait les Français en disant : « *Les Français, quand ils se déplacent, quand ils sont touristes, ils aiment un peu de culture, un peu de sport et un peu manger* ». Pour lui, ce sont les trois définitions du touriste français.

**Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la
Régie d'Eau et d'Assainissement**

Rapport n°41 - Plan d'actions 2023-2026 pour la protection de la ressource en eau d'Arcier

M. LIME.- Denis JAQUIN fera un commentaire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°42 - Autorisation de sollicitation de subvention pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement et le renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Deluz

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il quelque chose à dire ?

M. LIME.- En gros, il s'agit d'une grosse aide pour une petite collectivité. C'est bien, c'est toute la solidarité à Grand Besançon Métropole. Je trouve que c'est important de situer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°43 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre pour la fourniture de polymères pour stations d'épuration

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je me pose la question de la durabilité du polymère.

M. LIME.- Pour l'instant, on s'interroge pour savoir si nous en aurons. Nous ne discutons plus les tarifs, nous sommes à 40 ou 50 % d'augmentation. Ce sont des milliers et des milliers d'euros partout. La seule question que nous nous posons aujourd'hui, c'est de savoir si nous en aurons l'année prochaine. C'est un sous-produit de la synergie qui s'est arrêté à cause de problématiques énergétiques. Je pense qu'il y a aussi, comme partout ailleurs, un peu de spéculatif. C'est comme le reste.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°44 - Convention avec la commune de Marchaux-Chaufontaine pour la réalisation de missions techniques en eau et assainissement

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'il n'y a rien de particulier, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°45 - Avenant n°1 à la convention signée avec la « Médiation de l'Eau »

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°46 - Révision du tarif des prestations des conventions d'exploitation passées avec les communes et le SIVOM de Boussières

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il quelque chose à dire ? Pas particulièrement. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

Rapport n°47 - Contrat de Ville - Convention Territoriale Globale

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a eu une jolie discussion et une belle présentation hier soir. Y a-t-il quelque chose à dire ?

Mme ETEVENARD.- Une présentation courte est prévue en Conseil Communautaire. La Convention Territoriale Globale (CTG) est une initiative de la CAF au niveau national. Pour résumer, l'idée est que Madame la Présidente la signe avant la fin de l'année et qu'elle soit signée aussi par chacune des 68 communes et par les 13 syndicats.

Si ce n'est pas signé, la CAF ne donnera plus les subventions correspondant aux CEJ. La CTG remplacerait ainsi les 41 CEJ. L'idée est qu'il n'y a pas de transfert de compétence. Toutes les agglomérations sont concernées. Il n'y a aucun transfert de compétences à Grand Besançon Métropole. Un volet territorial est illustré par une étude diagnostic qui a été très bien faite. Elle devait être faite par un prestataire qui finalement nous a déçus. Le diagnostic a donc été réalisé en local. Nous pouvons saluer le travail qui a été remarquablement effectué entre Julie ROCHET du contrat de ville et les services de la CAF. Nous nous sommes rapprochés de l'AudaB, de l'INSEE qui ont fait un travail remarquable. J'espère que vous avez pu le lire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous vous avons renvoyé le dossier avec les 40 diapositives. Seule une vingtaine d'entre elles a été présentée hier. Franchement, c'est très intéressant.

Mme ETEVENARD.- La CAF nous garantit qu'il n'y aura pas moins de subventions que précédemment. Je le précise.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, très bien. Je pense que vous êtes tous d'accord.

Un intervenant.- Je voudrais quand même rappeler qu'à partir de maintenant, nous pouvons tous prendre une délibération, le délai étant extrêmement court (fin décembre).

Mme LA PRÉSIDENTE.- Faut-il renvoyer un message de rappel ? Pourriez-vous renvoyer un courrier groupé ? C'est urgent. Merci beaucoup. Ne pourriez-vous pas essayer de rappeler tous les maires pour vous assurer que la délibération passe bien ?

Un intervenant.- Vous n'avez pas besoin de le rappeler.

Mme LA PRÉSIDENTE.- De plus, vous vous rappelez que tout le monde a intérêt à la signer. Si vous ne signez pas, vous n'aurez plus rien.

<p>Rapport n°48 – Gens du voyage : Création de la Commission d'attribution des terrains familiaux locatifs</p>
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il quelque chose à dire ?

M. BLAISON.- Au niveau des terrains familiaux, GBM a la compétence de la gestion des terrains et des aires d'accueil des gens du voyage. Une Commission d'attribution doit être absolument créée concernant l'attribution des terrains familiaux locatifs. Actuellement, dans le schéma départemental, il est prévu sur GBM la création de 8 terrains familiaux, soit : 2 sur Besançon, 2 sur École-Valentin, 1 sur Saint-Vit, 1 sur Avanne, 1 sur Devecey et 1 sur Franois.

Au niveau des réalisations, il est prévu qu'en 2023, les 2 terrains soient réalisés à Besançon, de même qu'un terrain au niveau de Franois qui ne sera pas un terrain familial, mais un PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) que nous espérons rattacher au schéma départemental. Sur École-Valentin, un achat de terrain est prévu. Yves, tu me dis si je me trompe.

M. GUYEN.- *Intervention inaudible.*

M. BLAISON.- J'imagine, mais d'après les services, il y a une avancée à ce niveau. Je parle sous le contrôle d'Odile. Dans cette perspective, l'association Gadjé a été missionnée en 2021 pour faire un diagnostic des personnes susceptibles de loger sur ces terrains familiaux. En revanche, une Commission d'attribution est obligatoire pour affecter ces terrains. La composition de la Commission est la suivante :

- le Président de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) ou son représentant,
- le Maire de la commune d'implantation du terrain familial locatif ou son représentant,
- le Préfet ou son représentant,
- la Présidente du Département ou son représentant,
- le bailleur privé ou public lorsque la gestion n'est pas assurée par l'EPCI ou par la commune.

Pour représenter GBM, il est proposé une personne, en l'occurrence moi-même, déléguée à la politique d'accueil des gens du voyage, et en tant que suppléant, le chargé de mission à la politique d'accueil des gens du voyage au niveau de GBM.

De plus, d'autres membres ont une voix uniquement consultative. Il s'agit :

- d'une personnalité désignée par une association représentative des gens du voyage et de la diversité de leurs modes d'habitat et de vie,
- d'une personnalité qualifiée en raison de sa connaissance des gens du voyage,
- de toute personne dont l'expertise est jugée nécessaire par la Commission.

La Commission d'attribution se réunit en cas de vacance d'un terrain ou de changement de résident.

Voilà ce qui est proposé en ce qui concerne ce rapport. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Très bien.

Rapport n°49 - Règlement du dispositif habitat spécifique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pascal ROUTHIER n'étant pas là, nous n'avons pas de choses particulières à dire. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n°50 – Loi Solidarité et Renouvellement Urbains : demande d'exemption d'application triennale pour la commune de Saint-Vit

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n°50 a été retiré.

Rapport n°51 - Bilan et évolution du « permis de louer » sur le périmètre et la durée de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon et évolution du dispositif

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin d'information particulière ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Rapport n°52 - Renouvellement de la Concession de Service Public du réseau de chauffage urbain de Planoise et des Hauts de Chazal (réseau Ouest) - Choix du mode de gestion

Mme LA PRÉSIDENTE.- Une présentation orale doit être faite.

Une présentation est projetée en séance.

M. NAPPEZ.- Vous êtes tous bien au fait dorénavant du réseau de chaleur au travers du schéma directeur que nous avons pu voter en mars l'année dernière, donc des extensions qui en découlent, le projet de ce réseau de chaleur étant bien d'étendre à l'échelle de la ville. En ce qui nous concerne ici, c'est vraiment la partie ouest, Planoise et les Hauts de Chazal, avec des extensions conduites en direction de Saint-Ferjeux, la Grette, la Butte, Rosemont d'une part et du côté de Malarmé et la Bouloie d'autre part, avec pour objectif de raccorder l'intérieur de la Boucle, La City entre autres et Saint-Jacques. Les investissements s'élèvent à 70 M€, plus en petit bonus, une tranche optionnelle qui reste un choix à faire concernant le renouvellement des sous-stations au passage en basse pression. Pour ce qui nous concerne ici, nous nous attardons sur le mode de gestion.

Actuellement, le réseau de chaleur est géré au moyen d'une Délégation de Service Public accordée à l'entreprise Celsius, filiale d'Engie depuis 2018, et cette période s'achèvera fin 2024. Par voie de conséquence, nous avons travaillé sur la future période de ce mode de gestion du réseau de chaleur. Un Comité de Pilotage a été mis sur pied au printemps, avec une dizaine d'élus du Bureau associés.

Pour rappel, en mise en perspective par rapport à ce qui peut être fait pour la suite, le montage actuel est un affermage, donc une Délégation de Service Public de type affermage sur une durée de 6 ans, qui inclut des travaux de GER (Gros Entretien Renouvellement) à hauteur de 725 000 €/an et un peu de démantèlement à la charge du concessionnaire pour un bâtiment pour un montant de 350 000 € sur la durée de la DSP. En revanche, aucune délégation autre n'a été accordée à l'exploitant durant cette période de 6 ans. Il n'avait vraiment à gérer que l'exploitation et tout ce qui l'accompagne (achat de l'énergie, exploitation), mais sans investissement supplémentaire à porter. Les investissements portés pendant cette période de 2018 à aujourd'hui s'élèvent à 6,6 M€. Nous verrons dans la délibération suivante que nous sommes déjà dans les extensions. Je vous proposerai donc de délibérer sur le rapport n°53 avec les extensions que nous mettons pour un montant beaucoup plus élevé que celui-ci et que nous porterons à l'échelle de GBM au niveau financier.

Le Comité de Pilotage s'est réuni à quatre reprises pour travailler sur ce sujet. Les réunions ont été longues, fouillées. Nous en avons ajouté une par la suite pour vraiment affiner le travail. Il a fait l'objet d'une consultation en CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) auprès des usagers. Le but est de soumettre un choix de ce mode de gestion au prochain Conseil. Nous vous proposons de choisir une éventualité. Le choix n'est pas complètement fermé. Concernant les montages étudiés, nous sommes partis sans *a priori*. Nous avons étudié tous les montages possibles qui vont de la régie totale à la concession totale. Je vous détaillerai après pour que vous compreniez bien les subtilités de chaque montage. Chaque montage implique forcément des risques à prendre, des partis-pris à prendre qui investissent la collectivité. Les travaux de Grands Entretien et de Renouvellement pour la future période à venir s'élèveront à 1,5 M€ HT/an. Ce sont des travaux de démantèlement à 600 000 € pour la durée du contrat et le passage du réseau en basse pression optionnelle s'élève quand même à 1 M€. Ces éléments nous guident pour le futur contrat.

Nous avons évoqué la régie totale pour rationner le réseau à l'échelle de GBM. Faire une régie totale pour le chauffage urbain implique d'en assurer l'exploitation, donc de se doter de moyens humains, de compétences, d'une équipe de mainteneurs, de techniciens pour assurer cette exploitation. Il s'agit également d'assurer l'achat de l'énergie bien évidemment, la facturation, ce qui n'est pas la partie la plus compliquée, d'assurer également la commercialisation. À deux ans de l'échéance, nous avons rapidement écarté ce mode de portage et de gestion du réseau de chaleur. Certes, il y a des avantages d'être en régie totale. Vous avez un certain contrôle sur votre outil. Vous pouvez gagner un peu de marge de manœuvre sur les taux d'emprunt, puisque l'on emprunte probablement un peu moins cher, et on ne subit pas les marges d'un opérateur, bien évidemment. Cependant, il y a des contraintes RH derrière pour se doter des bonnes capacités, pour être mesure d'assurer les achats d'énergie, pour être capable de financer la totalité des investissements et la commercialisation auprès des abonnés. C'est un risque qui se mesure et que nous avons estimé pour la régie totale ne pas être en mesure d'assumer.

La régie peut se faire aussi avec un contrat d'exploitation. Nous assumons le réseau de chaleur en régie, mais nous déléguons l'activité d'exploitation à un exploitant qui peut être le même qu'actuellement. Nous nous sommes posé la question. Nous avons fouillé pour voir si nous partions sur ce mode, si nous arrivions à conserver des choses pertinentes dans la régie, par exemple l'achat de l'énergie. Nous nous sommes vite aperçus que ce n'était pas pertinent, parce que nous n'aurions pas été forcément en mesure d'acheter l'énergie moins cher que l'exploitant. Cela impliquait des risques derrière, l'exploitant pouvant nous mettre en cause en cas de mauvaise fourniture du bois par exemple, ou de l'énergie en général. Nous avons donc écarté ce mode de régie avec contrat d'exploitation.

Nous avons étudié les montages en SPL, en SEM (Société d'Économie Mixte) ou en SEMOp (Société d'Économie Mixte à Opération unique). La SEMOp étant proche de la SEM et nous avons étudié ce qui se faisait ailleurs pour voir si ce genre de portage était souvent choisi. Les SEM dans les villes comparables, pour des réseaux de chaleur comparables, qui assurent le réseau de chaleur, sont très anciennes.

Elles sont en général consécutives à des événements, comme à Grenoble, dont la SEM précède les JO de 1968, un acteur privé ayant décidé que la collectivité devait profiter de moyens techniques et de les mettre dans une SEM. La SEM ajoute automatiquement un échelon supplémentaire, puisque dans une SEM, on s'associe avec un opérateur privé auquel on est lié durant toute la durée de vie de la SEM. Si cela se passe mal, il faut soit assumer, soit diluer la SEM. Cela représente donc un inconvénient et surtout un échelon supplémentaire par rapport à une délégation où l'on traite directement de la collectivité avec un exploitant, comme nous le sommes actuellement avec un affermage, ou si l'on était en concession. Une fois la SEM dotée des moyens humains et créée en partenariat avec un opérateur, il faut la mettre en concurrence avec d'autres opérateurs qui peuvent candidater, mais on n'est pas certain de remporter le marché. Bref, on a écarté aussi ces montages dans notre processus de sélection.

Du coup, nous nous sommes concentrés mécaniquement sur la concession qui peut se présenter avec différentes formules. En gros, nous avons trois types de concession qui vont d'un côté à l'autre de l'échiquier d'une manière assez logique. Vous avez la concession où nous concédons l'activité d'exploitation à un délégataire, à un exploitant privé, où l'on peut déléguer l'ensemble des investissements. C'est la première du tableau. Déléguer l'ensemble des investissements a comme avantage que l'exploitant porte tout le risque de ses investissements, mais inévitablement, nous perdons le contrôle du portage de toutes ces extensions, de tous ces travaux, de la stratégie, et sur une longue période. Cela a l'avantage de nous éviter de mobiliser des ressources humaines, mais c'est un petit avantage. En revanche, la durée de DSP est très longue et il y a un surcoût lié à la marge de l'opérateur qui, devant porter la totalité de l'assistance pour 70 000 €, facturera cette opération. Nous avons écarté rapidement ce dispositif au niveau du COPIL pour une raison simple : la volonté de garder la maîtrise sur la majorité des investissements, donc la concession de la totalité de ces investissements. Nous l'avons écartée à l'unanimité.

Il reste deux solutions, dont la concession de type affermage (celle que nous avons actuellement). Celle-ci est d'une durée de DSP courte. Nous ne déléguons aucun investissement à l'exploitant, ce qui s'est fait sur la dernière période de 6 ans, sauf que, comme je vous l'ai présenté au début, les montants en jeu étaient ridicules. Nous parlions d'un peu plus de 6 M€. Là, nous parlons de 70 M€.

La concession de type affermage où nous porterions la totalité des investissements représente le risque de financer ces investissements en totalité et le risque de développement commercial, ces investissements servant à faire des extensions qui ont pour but de recruter de nouveaux abonnés, même si pour une grosse partie, nous sommes certains d'avoir le raccordement lorsque nous arriverons dans leurs quartiers. Du coup, le risque commercial est que s'il n'y a pas les abonnés au bout de la chaîne pour payer les mégawatts qu'on leur amène, ce sont des abonnements en moins et c'est un financement en plus à trouver de l'autre côté. Ce risque commercial n'est donc pas négligeable à partager avec le délégataire. Dans la concession de type affermage, nous portons la totalité des investissements. Vous avez en contrebalancement la concession avec investissement partiel. Là, nous sommes entre les deux. Nous considérons que nous portons une partie de l'investissement et nous en déléguons une autre partie.

Je vous donne la conclusion du COPIL telle que nous l'avons formulée dans les comptes rendus. Le compte rendu du Comité de Pilotage lors de son dernier rendez-vous de fin août a considéré que nous choissions une concession avec un portage au plus haut niveau des investissements, ceci dans la capacité du financement du budget annexe Chauffage urbain, puisque c'est bien un budget annexe qui doit porter ces investissements, et les risques liés à la commercialisation. La conclusion du COPIL telle qu'elle a été rendue n'a pas donné de durée précise. Nous n'avons pas dit que nous faisons une concession pour telle durée avec telle délégation d'investissement.

Nous proposons aujourd'hui, bien sûr, une concession de service public. Je vous ai déjà dit qu'il y avait 70 M€ d'investissement. Nous proposons d'en assurer les deux tiers, soit 44 M€ pour les unités de production à créer, pour la création du réseau structurant, donc tous les réseaux principaux qui sont à tirer, auxquels les destinataires seront les plus faciles à raccorder, que ce soit les bailleurs sociaux, nos bâtiments publics, le développement commercial étant moindre. La partie que nous proposons de déléguer représente 26 M€. Nous proposons de la mettre à la charge du délégataire dans notre contrat de concession. Ces 26 M€ concernent toute la partie de création des réseaux diffus, c'est-à-dire qu'une fois que vous avez les réseaux structurants, les réseaux diffus sont à tirer dans les rues annexes, dans les quartiers annexes près de la station et il s'agit d'aller rechercher de nouveaux collectifs où il y a de la densité.

Quand je dis « collectifs », cela peut être du tertiaire, du bâtiment privé, du bâtiment public. Vous voyez tout de suite la subtilité derrière au niveau du risque à aller raccorder du collectif privé avec le risque de ne pas avoir d'abonnés en face et c'est là que se trouve le problème.

Dans le montage retenu, vous avez la délégation du risque commercial sur la réalisation des antennes secondaires, 26 M€ HT à la charge du concessionnaire pour une période donnée à définir. Soit nous nous engageons sur un contrat relativement long (une vingtaine d'années) et nous ferions une concession de service public de 20 ans avec une délégation des investissements de 26 M€, soit nous avons une variable que nous pouvons prévoir. C'est vrai que 20 ans, cela peut paraître long. Nous le faisons pour le gaz, mais pour le chauffage urbain, on peut peut-être estimer qu'une période de contrôle sur 20 ans peut être longue. Nous pouvons avoir une variable de contrat de concession proposé à 12 ans. La durée est plus courte et nous pouvons jouer sur les variables d'ajustement. Si un délégataire porte les 26 M€ d'investissement, si c'est sur 20 ans, il les amortit bien évidemment. Sur une durée plus courte de 12 ans, c'est plus compliqué pour les amortir et automatiquement, on a une valeur de rachat à terme du contrat aux 12 ans, que l'on peut certes reporter sur la période suivante, sur le futur délégataire, la future régie ou la future SEM que nous ferions à l'issue des 12 ans, ou alors tout simplement le reporter sur le tarif abonné. Cela étant, c'est un choix à faire, mais nous avons deux variables pour réduire cette durée.

Aujourd'hui, je ne vous propose pas un choix fermé, soit sur 12 ans, soit sur 20 ans, mais sans que la collectivité n'ait à prendre le risque sur la création du réseau diffus, les 26 M€ HT qui non seulement représentent un risque en termes de commercialisation, mais qu'il faut aussi financer, ce qui pose donc un problème de financement derrière. Financer 44 M€ HT, c'est déjà beaucoup ; en financer 70, c'est encore plus coûteux. En conclusion, on nous reproche parfois de nous y prendre tôt au niveau du renouvellement. Nous sommes quasiment deux ans avant la fin de l'actuelle DSP. Ce n'est pas trop tôt, nous sommes « dans les clous ». Sur la fin 2022, les équipes sont dans la phase de tarification qui dépend entre autres du mode de gestion. Tant que le mode de gestion n'est pas acté, c'est compliqué d'avancer sur ces sujets. Sur 2023, comme vous pouvez le voir, cela va se répartir. Il y a la phase de consultation des entreprises, la phase de candidatures, sachant que nous estimons qu'il y aura entre 8 et 10 candidats au poste d'exploitant du chauffage urbain.

Il y aura donc forcément plusieurs tours de négociation, avec des candidats éliminés et des candidats retenus. La phase de négociation est déjà prévue sur le premier trimestre 2024. Il y aura ensuite la phase de passation, car si l'opérateur retenu est différent de celui qui exerce actuellement l'exploitation, cela demande du tuilage. Pour la phase de passation et la prise en main des installations, nous serons sur 2024. Le but est que nous parvenions à trouver ce que nous voulons, ce que la collectivité et les élus souhaitent pour la suite. Cela étant, nous devons prendre une décision maintenant, sans quoi cela nous reporte au mois de mars, ce qui nous ferait perdre trois mois et ce qui entraînerait des complications. Je reste ouvert aux questions si vous en avez.

Mme ETEVENARD.- J'ai juste une petite remarque, Anthony. J'ai participé au groupe de travail, mais je regrette que nous n'y ayons pas abordé le point sur la durée. La conclusion du groupe de travail était que nous ferions un point d'étape avec le Bureau pour information vu la complexité du sujet.

M. NAPPEZ.- C'est la raison pour laquelle ce rapport a été mis à l'ordre du jour du Bureau-Débats, si je ne me trompe pas. Cela a été un peu chaotique, mais ce n'est pas de mon fait. Cela étant, la durée dépend des différents paramètres. C'est pour cela qu'aujourd'hui, je vous fais une proposition, dont la durée n'est pas figée. Je n'arrive pas en disant « nous faisons sur 20 ans ». La discussion reste ouverte.

M. GUYEN.- Si j'ai bien compris, pour le réseau structurant, c'est la collectivité, et pour le réseau diffus, c'est le délégataire. Si nous partons sur 20 ans, nous avons le temps de faire du structurant et du diffus. Si nous partons sur 12 ans, la collectivité sera obligée de mettre aussi du charbon pour pouvoir permettre au délégataire de faire du diffus. Si j'ai bien compris, c'est cela. Cela signifie que les coûts seront différents pour la collectivité si nous partons sur 12 ans.

M. BAULIEU.- Tu as tout cela en p.9.

M. NAPPEZ.- Nous sommes déjà dans le structurant dans la délibération suivante. Ce sont les extensions que nous menons déjà. Nous n'attendons pas vraiment de rentrer dans la future période de DSP pour tirer ce structurant. L'idée en termes de phasage est vraiment d'avancer sur le structurant pour parvenir en 2024 sur la Grette, la Butte et du côté de Malarmé, et le diffus à ces endroits-là peut déjà être tiré par le prochain délégataire. L'intérêt de déléguer ce diffus à l'exploitant, c'est qu'il peut attaquer directement. Ensuite, il a intérêt à avoir des abonnés le plus rapidement possible. L'objectif est de développer le réseau le plus rapidement possible en se partageant les investissements, en se gardant les meilleurs et en déléguant les plus risqués tant financièrement qu'en termes d'abonnés. Cela étant, nous sommes déjà dedans et le réseau diffus pourra déjà attaquer dès 2025.

M. GUYEN.- J'ai une deuxième question. La programmation des réseaux doit être faite avant que nous fassions des travaux de voirie. Nous en avons parlé avec Marie. Du côté du Super U de l'Amitié, des travaux de voirie viennent d'être réalisés.

M. NAPPEZ.- Vers le Super U de l'Amitié, nous passons en fonçage sous la RN57 et nous atterrissons de l'autre côté. À un moment donné, l'idée avait été émise de passer dans une petite rue un peu résidentielle et compliquée. Si je ne dis pas de bêtise, nous avons changé notre fusil d'épaule par la suite.

M. JOLY.- En passant effectivement sur la voirie qui a été faite récemment. C'est une des options envisagées avec la voirie du Super U. Dans les travaux, il y a quelques points où nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons et où le tracé du réseau ne semble pas possible, en l'occurrence pour des raisons liées aux voiries qui ont déjà subi des travaux sur l'eau. C'est sensible dans une rue très étroite. Cette alternative a été trouvée. Elle permet de raccorder du même trait les tours de l'Amitié, mais nous devons refaire la voie.

M. GUYEN.- Comme je suis soucieux des euros de voirie, les enveloppes ne sont pas extensibles.

M. BAULIEU.- Ce sentiment est partagé.

M. GUYEN.- Si nous pouvions avoir aussi une programmation au moins à moyen terme, nous pourrions imaginer que nous ne dépensons pas l'argent inutilement en voirie.

M. NAPPEZ.- C'est sûr. Pour ces extensions, cela a été prévu avec la DEA, des budgets annexes sont mobilisés. Néanmoins, il faut coupler les travaux et nous ferons le maximum, mais à certains endroits, c'est compliqué. Cela étant, le but est d'anticiper.

M. JACQUIN.- J'ai une question concernant le réseau structurant. Tu as dit qu'il était assuré en termes de clients captifs. Néanmoins, peut-il s'amortir sans réseau diffus ? Le réseau diffus est-il absolument obligatoire, ou est-ce simplement un service que nous apportons ?

M. NAPPEZ.- Nous estimons qu'il est diffus, parce que cela ne touchera pas les mêmes bâtiments et il y aura sûrement plus de privés. Cela étant, il s'amortit à l'échelle du contrat.

M. JACQUIN.- Est-ce à dire que le délégataire a l'obligation d'investir à hauteur de 26 M€ ?

M. NAPPEZ.- Si nous choisissons de déléguer le réseau diffus, il aura une carte, il devra aller à tel endroit et raccorder les abonnés. Il portera le risque de les voir raccordés ou pas.

M. JACQUIN.- Je me mets à sa place. Ce sera un risque conséquent pour lui. J'imagine qu'il va facturer cher. Ma question est : le réseau structurant peut-il s'amortir avec seulement les abonnés qu'il desservirait ?

M. NAPPEZ.- Le réseau structurant que nous tenons génère des abonnés.

M. JACQUIN.- Nous sommes d'accord. Mais est-ce suffisant ?

M. NAPPEZ.- C'est la raison pour laquelle nous y allons progressivement. Nous procédons tranche par tranche, et au fur et à mesure que nous raccordons les abonnés, nous investissons, cela recharge notre budget annexe. Toutefois, le but est d'avoir les abonnés en face et d'y aller progressivement, c'est de se substituer au gaz avec des énergies aux trois quarts renouvelables. L'intérêt pour nous de déléguer cette partie au délégataire, c'est de ne pas supporter financièrement et de ne pas avoir à supporter le risque de non-raccordement de certains abonnés. Sur 100 % d'abonnés, nous en avons :

- 12 % qui relèvent du tertiaire public et que nous n'aurons pas trop de mal à aller chercher,
- 38 % qui relèvent d'autre tertiaire public et que nous n'aurons pas trop de mal à aller chercher non plus normalement,
- 40 % de résidentiels,
- 10 % de tertiaire privé.

Sur les 50 % restants, tu as un risque de ne pas parvenir à en raccorder certains, par exemple parce qu'une copropriété, qui n'était pas au courant, a changé de chaudière il y a peu de temps. Normalement, ils sont obligés de se raccorder, le réseau étant classé.

Ils ont une obligation de s'y raccorder si le bâtiment se crée en neuf. Si le bâtiment est ancien et qu'il n'y a pas lieu de changer le moyen de production, ils n'ont aucune obligation de s'y raccorder. Si tu arrives et que la copropriété a changé sa chaudière deux ans auparavant, que fais-tu ? Tu n'as pas de moyen de les raccorder. Je répète que l'intérêt de déléguer ces investissements, c'est d'avoir un contrat. C'est l'inconnu et ce n'est pas l'inconnu. Si nous le portons, il y a une certaine inconnue concernant ce que nous parviendrons à faire, si nous parviendrons à mettre les moyens commerciaux et les équipes pour démarcher, pour faire les réunions de syndicats, pour chercher les abonnés. Cela nous coûte plus cher, mais en attendant, nous avons un contrat qui stipule que le délégataire s'engage sur un prix. S'il n'y arrive pas, c'est son problème. Nous savons où nous allons.

M. LIME.- Il y a quand même des informations qui changent au fur et à mesure des mois. Il va donc falloir être clair. D'abord, je voudrais revenir sur ce que nous avons dit lundi soir, car cela a quand même son importance. Très rapidement, nous avons acté que dans le cadre des Vélodécouvertes, nous répartissions sur une DSP de transport. Je pense que personne ne l'a décidé pour l'instant.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je n'ai pas compris ta question. Peux-tu répéter ce que tu dis ?

M. LIME.- Je le dis très tranquillement, parce que je n'ai pas voulu le dire l'autre soir. Nous avons dit que nous intégrions le coût des Vélodécouvertes dans la nouvelle DSP que nous allons faire sur le transport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais répondre à ta question. C'est pour cela que j'avais repris la parole à la fin. J'avais expliqué que nous actions le fait de partir sur deux lots. La décision principale était que nous ne mettions pas le mobilier urbain et le vélo forcément ensemble. Sinon, cela amenait à une seule réponse, et là, en l'occurrence, une DSP. À partir du moment où nous acceptons de dissocier les deux, nous ouvrons les marchés avec la possibilité, si nous négocions une DSP, de mettre les vélos dans la DSP. C'est ce que nous avons décidé la semaine dernière.

M. LIME.- La DSP de transport se termine en décembre 2024. Pour l'instant, nous n'avons pas pris de décision. L'autre point important concerne notre demande de report du débat, parce que nous n'avons pas eu d'information au titre de Besançon. Je rappelle quand même que cela concerne les usagers sur le secteur de Besançon. Nous devons avoir notre propre réflexion pour parvenir à là où nous en sommes aujourd'hui. Nous avons redemandé de nouveau un Bureau-Débats. J'ai même demandé à ce que le point repasse en Commission. Lundi soir, nous avons eu un Bureau-Débats au cours duquel nous aurions très bien pu passer ce point. Certains sujets étaient certes importants, mais nous aurions pu les reporter. Cela a été refusé. Nous actons un certain nombre de choses sur un certain nombre de points. Par ailleurs, j'en suis au troisième renouvellement de DSP. Les analyses que font les bureaux d'études sont les mêmes depuis trois fois. Je ne veux pas dire que nous aurions pu économiser cette fois-ci, mais si vous reprenez ce que l'on nous a présenté il y a six ans, ces analyses sont identiques. On ne change pas de paradigme, on nous donne toujours les mêmes éléments.

Je peux vous assurer que je rayonne sur l'ensemble du territoire, et ce qui nous est présenté ce soir est ce qui est présenté partout à chaque fois que l'on veut faire une DSP ou que l'on veut revenir en régie avec les mêmes questions, sauf que le résultat est obligatoirement le même en fonction de la politique que l'on peut avoir sur certains points. Nous voyons bien que nous avons une évolution sur certains éléments sur la Délégation de Service Public. Du coup, j'insiste par rapport à cela. Nous avons pris des engagements lorsque nous avons renouvelé la dernière DSP. C'est vrai que cette analyse n'est pas Grand Besançon Métropole, mais certains sont présents aujourd'hui. Nous avons dit que nous faisons une DSP courte, parce que nous allons travailler dès le lendemain sur une nouvelle structure pour pouvoir relever tous les inconvénients que nous pouvions avoir en revenant en régie. Depuis, nous n'avons rien mis en œuvre sur le fait que nous nous retrouvions avec une structure permettant de travailler sur le domaine de l'énergie.

J'insiste encore particulièrement aujourd'hui, comme je l'ai fait hier soir, en disant que de la valeur est en train de partir et tous les principaux sites les plus intéressants sont pris sur le privé. Nous aurions pu créer une structure où nous aurions pu intégrer le réseau de chaleur pour pouvoir répondre à certaines interrogations. Nous sommes bien d'accord, comme le disaient certains, les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent, sauf qu'aujourd'hui, nous sommes dans la même réalité qu'il y a 6 ans, avec les mêmes choses et les mêmes débats que ceux que nous avons pu avoir il y a 6 ans, et avec les mêmes conclusions. Je ne veux pas rentrer ce soir dans un débat stérile où d'un côté, il y aurait les pro-publics et les pro-privés. Je pense qu'il y a des choses intéressantes à prendre partout. Néanmoins, je voudrais aussi sortir de l'espèce de débat, qui n'a pas lieu ici, mais qui est assez courant. Je veux parler du débat droite/gauche. Je peux vous assurer que je travaille sur l'ensemble du territoire national. Les mises en place de la gestion publique sont transverses. La semaine prochaine, je serai avec la Communauté d'Agglomération de Lisieux. Regardez l'appartenance politique du Maire de Lisieux et la Communauté d'Agglomération de Lisieux. Ils ne sont pas proches sur certaines idées, mais ils travaillent sur la gestion publique, car on voit bien que c'est extrêmement intense.

J'ai un dernier point qui est aussi le plus important. Historiquement parlant, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole ont rayonné à l'intérieur de leurs évolutions sur les services. Elles ont rayonné sur leur service public. Cela veut dire que quelque part, nous avons une histoire de service public extrêmement conséquente à l'intérieur de la Ville de Besançon, et aujourd'hui de Grand Besançon Métropole, avec des lettres de noblesse.

Je vais prendre comme exemple tout particulièrement le réseau de chaleur. Le réseau de chaleur a été créé dans les années 60, à partir d'ingénieurs de la Ville de Besançon pour inventer l'égalité technique. Aujourd'hui, nous avons un réseau exceptionnel en de nombreux points, parce que nous avons des réseaux d'égalité technique, ce qui fait qu'aujourd'hui, la voirie n'est absolument pas touchée sur la partie supérieure, ce qui crée certaines économies. Par ailleurs, le réseau de chaleur aujourd'hui est parfait, parce que si nous avions mis un réseau de chaleur enterré à l'époque, nous serions obligés de le renouveler et nous ne ferions pas d'extension, même la diversité qui avait été travaillée et qui fait notre fierté aujourd'hui avait été mise en application immédiate à l'époque sur un certain nombre de choses.

Je peux prendre d'autres domaines en termes de réussite. Lorsque l'on parle de la politique des déchets, la redevance incitative a été mise en œuvre sur la Ville de Besançon par Martine BULTOT à la fin des années 90, il y a 25 ans. Il y a 25 ans, personne ne faisait de la redevance incitative sur les 30 collectivités. Elle a été mise en place avec les ingénieurs de la Ville. On n'a pas été cherché ailleurs ce que l'on a fait, puisque cela n'existait pas. Aujourd'hui, aucune ville de plus de 100 000 habitants ne s'est lancée dans la redevance incitative. Cela veut dire qu'aujourd'hui, nous avons inventé les coûts et les éléments sur certains dispositifs, à l'intérieur de notre propre réflexion, ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir un des coûts les plus bas sur certains points et sur lesquels nous avons continué toute la gestion publique sur l'ensemble de la politique des déchets, c'est-à-dire le SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets), les centres de tri en régie et il n'y avait pas beaucoup de centres de tri lorsque nous avons démarré les nôtres. Je vous rappelle les tarifs : 140 € aujourd'hui, contre 210 € auparavant. Pratiquement l'intégralité de la collecte est en régie sur certains dispositifs. Lorsque l'on a pris des contrats à l'époque, c'était -30 % sur certains dispositifs, ce qui nous amène à certaines choses, que ce soit le centre de reconditionnement sur le SYBERT, ou certains sites en gestion publique.

Pratiquement toutes les déchetteries du territoire sont en gestion publique. Il n'y a que l'UIOM (Usine d'Incinération des Ordures Ménagères) qui est en marché sur certains dispositifs. Nous voyons bien que cette réussite est extrêmement conséquente sur certains éléments. J'attire aussi rapidement l'attention, car il y a eu quand même quelques tentations au moment où je parle de Martine BULTOT. En 1995, elle s'est vue retirer sa délégation, parce qu'elle s'opposait à la climatisation du service de l'eau et assainissement que tout le monde considère aujourd'hui comme étant exceptionnelle. Sauf qu'à l'époque, Montbéliard est passée en gestion privée. Aujourd'hui, les tarifs à Montbéliard, avec obligations équivalentes sur certains éléments, sont 20 à 25 % supérieurs, avec un investissement inférieur de 30 % chaque année. Je peux vous donner de nombreux exemples. Il y a aussi toutes les collectivités qui ont fait le choix d'un retour en gestion publique. Sur les grandes collectivités, aucune ne le regrette aujourd'hui.

Quand on dit ce n'est pas simple, cela n'a pas été simple lorsque j'ai commencé à militer avec d'autres il y a 15 ans. Aujourd'hui, 80 % de l'eau est distribuée en gestion publique en France. Ce n'était le cas de pratiquement aucune collectivité. Nous étions une exception en France sur les grandes collectivités depuis 15 ans. Toutes les grandes collectivités sont en train de passer en gestion avec des éléments extrêmement conséquents sur certains dispositifs. Je vais prendre l'exemple de Nice, ce qui évitera un certain nombre de paramètres politiques. Il y a 7 ans, à Nice, ils ont décidé de passer en gestion publique sur l'intégralité de la Métropole. Depuis, ils ont doublé leur investissement chaque année. Cette année, ils viennent de prendre la décision de passer en gestion à l'unanimité de la Métropole, alors qu'ils ne l'avaient pas fait il y a 7 ans, sur l'assainissement.

Maintenant, sur le phénomène du réseau de chaleur, on nous a dit qu'il n'y avait pas de collectivité en gestion publique. Il y en a très peu sur le réseau de chaleur sur certains points, et je fais le parallèle avec ce que je disais plus haut. À aucun moment le groupe ne s'est interrogé sur le fait d'aller voir la réalisation d'une gestion publique d'un réseau de chaleur. J'ai téléphoné à Fontenay qui, comme d'autres, est en régie et je leur ai demandé comment ils avaient fait, parce que nous voyons bien qu'il y a des difficultés pour le faire. Fontenay compte 15 000 habitants, c'est un peu plus petit que nous sur certains dispositifs. Ils sont passés en gestion publique en 2003 et ils ne le regrettent absolument pas. Aujourd'hui, ils ont des tarifs comparables aux nôtres sans l'usine d'incinération. Je rappelle que l'usine d'incinération stabilise fortement aujourd'hui nos tarifs sur le réseau de chaleur, puisqu'il y a une négociation entre le SYBERT et le réseau de chaleur pour pouvoir équilibrer les coûts et la diversité au titre de l'ensemble des productions qui peuvent exister.

Je leur ai posé aussi la question du recrutement. On nous dit que l'on ne peut pas recruter quand on est en gestion publique. Cela fait des années que les Parisiens ont de vraies problématiques de recrutement. Ce n'est pas depuis un ou deux ans. Aujourd'hui, ils ont leurs 22 postes dans les services techniques, 5 dans l'administratif, et tout le monde est rentré. Ils y parviennent, parce qu'ils anticipent régulièrement avec de l'alternance, avec certains recrutements dans certains domaines. Ils ont pris en compte les problématiques de recrutement que nous avons et ils anticipent régulièrement, parce qu'ils savent qu'en région parisienne, ces personnes sont très recherchées.

Par ailleurs, nous avons des problèmes de financement. Ce soir, il y a deux discussions. Il y a celle de la gestion et celle de l'investissement, les deux étant à différencier. Jusqu'à maintenant, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole n'ont pratiquement jamais délégué de gros investissements à l'intérieur du privé. Nous portons tous nos investissements. Lorsque j'ai dit cela, on m'a dit « On ne peut pas financer. On a des problèmes d'emprunt », c'est-à-dire que l'on ne peut plus emprunter. Là aussi j'ai pris mon petit bâton de maréchal. Je suis allé voir comment on pouvait emprunter, sauf que l'on m'a dit que l'on ne pouvait pas dépasser 15 ans de durée de remboursement. Je vous donne un exemple du réseau de chaleur de Grigny qui vient d'emprunter à La Poste sur 22 ans, et si vous regardez la Caisse des Dépôts et Consignations, sur ce type de dispositif, elle prête jusqu'à 40 ans. Cela veut dire que nous n'avons pas pris en compte ce mode de calcul à l'intérieur de la modalité sur un certain nombre de choses, y compris avec des aspects différés sur certains points pour pouvoir porter.

S'agissant de ce qui vient d'être dit, je suis un peu fâché. Lorsque nous avons décidé du nouveau réseau de chaleur, je t'ai rencontrée avec le Directeur de la DME (Direction de la Maîtrise de l'Énergie) et je vous ai posé une question très précise : avec ce qui est obligatoire en termes de raccordement, équilibrez-vous l'intégralité du nouveau réseau de chaleur ? Vous avez été extrêmement clairs en me disant que nous financions le réseau de chaleur avec ce qui était obligatoire.

Je vous ai posé la question il y a 3 mois. Pourquoi vous ai-je posé la question ? Parce que s'il y avait un risque, c'est-à-dire ce que vous annoncez aujourd'hui sur le risque, cela signifierait que nous ne ferions pas rentrer des moyens financiers à l'intérieur des nouveaux réseaux de chaleur. Pourquoi l'équilibrer ? Il y a deux solutions. Soit une subvention du budget général, mais je ne suis pas sûr que ce soit la solution, soit nous faisons payer les Planoisiens aujourd'hui. Il ne faut pas me dire aujourd'hui « on a changé le paradigme sur un certain nombre de choses et ce n'est plus le cas ». Il a été dit qu'il y avait obligation de raccordement et ce que vous m'avez dit aussi.

Vous m'avez dit « on va transformer le réseau de chaleur et toute personne aura obligation de se raccorder, de même que tout ce qui est administratif – il y a là une politique de le faire – et tous ceux qui changent de chaudière ». Nous amortissons donc sur un certain nombre de choses, et après, on dit « il y a du risque ». Je veux bien avoir de tels risques sur les investissements. Cela veut dire quelque part : a-t-on la possibilité de confier l'intégralité ? Cela ne veut pas dire que nous allons obligatoirement tout commercialiser. Nous pouvons très bien trouver une société qui va commercialiser, y compris les raccordements, avec une incitation financière. Je vais vous donner un exemple. On fait de l'épandage de boues, mais ce n'est pas nous qui le faisons. Nous avons mandaté une société privée en lui disant que chaque fois qu'elle trouvait des clients, on la rémunérerait en fonction du nombre de clients. Cela sépare bien la gestion de l'investissement. Nous portons l'investissement ; après, nous pouvons trouver une société pour la mandater et pour avoir un risque minimum pour la collectivité et pour pouvoir rentabiliser l'ensemble des éléments.

Après, on me dit « l'investissement, c'est quand même beaucoup mieux quand il est porté par le privé ». Je vais vous donner un exemple. Dijon vient de faire un investissement sur une usine de méthanisation, la même que celle que nous avons portée publiquement, alors qu'ils l'ont portée avec le privé. Nous sommes à 10 M€ quand ils sont à 20 M€. J'ai demandé aux services de vérifier si c'était les mêmes. J'ai demandé à l'Agence de l'Eau de vérifier certains dispositifs. Lorsque l'on me dit que le privé porte mieux certains éléments, ce n'est pas obligatoirement le cas dans les exemples que j'ai sur l'eau et l'assainissement. Je vais vous donner un deuxième exemple assez intéressant. Nous avons rénové la station de La Malate avec les cousins de ceux que nous avons à l'intérieur de la gestion du réseau. Nous avons sorti un appel d'offres que nous avons estimé aux alentours de 3,5 M€, Suez l'a sorti à 4,4 M€ et nous avons trouvé une société qui l'a sorti à 3,3 M€. Cela signifie que lorsque l'on maîtrise et que l'on a la compétence pour pouvoir maîtriser certaines données, je pense que sur les achats, nous sommes en capacité de faire.

Par ailleurs, on me dit « c'est trop tard pour pouvoir en discuter ». Je fais le rapport avec la DSP. Moi aussi, je me suis renseigné. Je me suis demandé si deux ans pour renouveler une DSP, c'était un temps trop court ou trop long. Très franchement, sur l'eau et l'assainissement, on considère qu'il faut un an à un an et demi pour bien négocier certains éléments. J'ai téléphoné à nos institutions de référence au niveau national sur les réseaux de chaleur. Elles m'ont répondu que 18 mois, c'était la bonne décision. Nous pouvons aller plus loin. Nous pouvons faire plus pour avoir un certain nombre de choses.

Quand on me dit que l'on est pressé, que l'on a travaillé sur certains points, je suis quand même un peu surpris que lorsque l'on fait une DSP sur les transports avec 450 salariés à transférer, que l'on a tout à revoir et qu'à la même date de fin de DSP, on n'a pas encore enclenché la première réflexion sur ce que l'on va faire concernant certains dispositifs et qu'après, on va avoir une DSP et d'autres choses, je me dis que l'on a aussi encore un peu de temps pour réfléchir à certains éléments, pour travailler sur les éléments que je viens d'indiquer. Cela veut dire que l'on aurait très bien pu avoir de nouveau, comme je l'ai demandé, une nouvelle réunion du COPIL, ce qui m'a été refusé. J'ai demandé une réunion du Bureau-Débats supplémentaire pour avoir ce débat. Je pense que nous aurions pu avoir un débat sur 100 M€ d'investissement pendant un Bureau-Débats. Je demande donc aujourd'hui l'ajournement de la décision, que le COPIL soit de nouveau réuni avec tous les éléments, y compris les éléments financiers qui peuvent bouger.

Enfin, sur une concession courte, cela a été évoqué sur les 12 ans, mais cela peut très bien être évoqué sur une période courte. Je sais bien que globalement, la DSP ne nous semble pas avoir un sens porteur ici, sauf que je voudrais que nous reprenions la même décision que la dernière fois à minima. Cela veut dire que l'on se donne une DSP courte, même si je n'y suis pas favorable du tout, mais on le souhaiterait bien, pour pouvoir se donner l'outil pour pouvoir faire un certain nombre de choses.

Même si l'on fait porter au délégataire sur une période plus ou moins courte, on peut très bien lui faire porter quelques investissements limités, ce que nous avons toujours fait. S'ils ne sont pas en mesure de les faire sur 6 ans et que dans 6 ans, nos successeurs ne prennent pas certaines décisions, on peut le faire porter, soit sur une nouvelle DSP, soit sur une régie. Je pense que nous avons encore besoin de réfléchir pour pouvoir avancer avec tous les éléments qui peuvent nous être donnés. Premièrement, les financements sont possibles. Deuxièmement, nous assurons, et ce que l'on m'a dit il y a trois mois était faux concernant les investissements lorsque j'ai demandé des précisions. En effet, j'étais plutôt réticent non pas sur le réseau de chaleur, mais sur l'équilibre financier que l'on peut avoir. Là, on réagit d'une façon différente.

Voilà ce que je voulais vous dire, parce que je pense que l'on peut pousser et on peut retrouver de la valeur. Ce qui m'inquiète aujourd'hui, c'est que l'on rayonne avec des choses du passé. Quand aujourd'hui on continue à dire que l'on a fait la redevance incitative, cela a 25 ans. Lorsque l'on dit que l'on a un réseau diversifié, cela a des années. Je pense que nous devons redonner à notre DGST des possibilités de réflexion, car pour l'instant, la difficulté que rencontrent nos ingénieurs est qu'ils sont tellement pris dans le quotidien, parce qu'ils ont tellement de travail quelles que soient les délégations que l'on peut tous avoir, qu'ils n'arrivent plus à avoir, comme il y a quelques années, de l'intelligence pour briller dans certains domaines. La DGST de la Ville de Besançon a brillé. Elle a été invitée partout au niveau national pour aller porter ce qu'elle avait réfléchi. Cela veut dire que si l'on veut retrouver des moyens, il faut aller chercher de la valeur, parce qu'on sait très bien que l'on n'a pas les moyens aujourd'hui de recruter des ingénieurs supplémentaires. Je tiens régulièrement ce discours comme quoi il faut aller chercher de la valeur. Cette valeur, nous pouvons l'avoir aujourd'hui sur l'énergie, parce qu'il y a beaucoup d'argent à se faire grâce à beaucoup de choses.

Nous avons déjà donné la centrale hydraulique la plus rentable au privé. Nous donnons des panneaux photovoltaïques sur un secteur plus en retard sur certaines choses. Comme précisé l'autre jour par le Maire de Nancray, prend-on 100 % ou 40 % ? L'idée n'est pas d'aller poser des panneaux photovoltaïques ni d'aller monter les éoliennes. Personne ne les monte. Même Opale ne les monte pas, il trouve un sous-traitant. Cela veut dire que nous voulons récupérer la valeur. Si nous ne mettons pas les mains dans le cambouis, je pense que nous n'y arriverons pas. C'est donc aussi un débat de ce que l'on veut à l'intérieur de la gestion publique qui a fait la force de la Ville de Besançon et qui fait le rayonnement de Grand Besançon Métropole.

M. NAPPEZ.- Je te réponds de manière exhaustive. Tu commences en disant « on n'a pas fait des choses par le passé, on ne les fait pas aujourd'hui », ce que je comprends parfaitement. Il y a 6 ans, vous avez fait ce choix. En revanche, tu fais fi d'une chose. Il y a 6 mois, le contexte énergétique n'était pas celui d'aujourd'hui. Il l'était encore moins il y a 6 ans. Ce n'est pas vraiment le même. Je n'étais pas là, mais je pense que le contexte financier des collectivités n'était pas le même qu'aujourd'hui il y a un an ou il y a six ans. Ce sont des données importantes à prendre en compte. Quand tu compares le passé à aujourd'hui, cela change un peu les postulats. Je pense que l'on prend en compte cette réalité. Qu'est-ce que c'est ? Une instabilité énergétique ? Une instabilité de financement ? On va y venir juste après. On a parlé en COPIL des galeries techniques, et c'est un très bon exemple, c'est vrai. Cela a été fait, c'est génial. Aujourd'hui, si tu veux aller un peu dans une galerie technique, tu n'as pas trop à creuser, tu vas le changer. C'est clair.

Quelles questions s'est-on posées aussi derrière ? On s'est demandé si l'on faisait des galeries techniques pour ce que l'on va tirer ou non, si l'on se penchait là-dessus. Cela fait 10 minutes ou un quart d'heure, on s'est dit que l'on ne refaisait pas les galeries techniques, parce que l'on n'a ni les moyens de le faire ni la technique aujourd'hui pour le faire. Par conséquent, nous ne pouvons pas faire de galerie technique aujourd'hui. Je veux dire que quelque chose de très bien s'est fait par le passé ; on n'a pas les moyens de le refaire, parce que la réalité d'aujourd'hui fait que l'on ne peut pas le faire. C'est juste une réalité. Concernant le portage en régie, nous pouvons en discuter, mais ce n'était pas la conclusion du COPIL. Tu as dit « OK, on part sur une DSP ».

M. LIME.- Non. Ai-je dit que l'on allait sur la DSP ? Avec le discours que je viens de tenir, je ne vais pas redire que je suis arrivé fâché au troisième COPIL.

M. NAPPEZ.- Peu importe.

M. LIME.- Ne dis pas que j'ai demandé la DSP !

M. NAPPEZ.- Je n'ai pas dit que tu l'avais demandé. J'ai dit que tu as acté le fait que l'on aille sur une DSP et que nous porterions les investissements.

M. LIME.- Non ! Je t'ai dit concernant la DSP que je sentais bien que cela ne servait à rien de me battre. Je sentais bien que le COPIL n'était pas favorable sur certaines choses. Je vous ai dit que je n'étais pas d'accord avec la DSP. Maintenant, je veux que l'on travaille sur les investissements. Arrêtons de distribuer de l'argent !

M. NAPPEZ.- Justement, sur ce point, cela m'intrigue, parce que l'on n'a pas les financements. Effectivement, au dernier COPIL, les finances étaient là et on nous a dit qu'au-delà de 15 ans, c'était compliqué. Je te l'accorde, c'est vrai. Du coup, on a réfléchi dans ce sens en disant que l'on ne pouvait pas aller sur des durées plus longues. Si j'interroge les finances aujourd'hui, ce n'est pas ce qu'elles disent. Elles justifient d'une certaine manière en disant : « il y a trois mois, c'était ainsi, et aujourd'hui, ce n'est plus ainsi ». C'est ce que l'on me dit aux Finances.

M. LIME.- Je te dis que non. C'est pour cela qu'il faut de nouveau un COPIL. L'aspect financement est très important.

M. NAPPEZ.- Quand les Finances nous ont dit cela il y a 3 mois, nous l'avons pris pour ce que c'était, même si on a un coup raté, et aujourd'hui, ils nous disent que les bases sont là si l'on veut du 25 ou du 30 ans. Les prêts sur 40 ans, même techniquement, c'est une possibilité. Cela étant, je fais deux constats. Le premier, c'est qu'il y a trois mois, ce n'était pas possible. Aujourd'hui, c'est possible. Dans six mois, cela sera-t-il possible ? On dit que l'on va financer sur 40 ans. Dans 2 ans, lorsque l'on voudra faire un prêt sur 30 ou 40 ans, la collectivité aura-t-elle envie d'emprunter sur 40 ans pour ce genre de chose ? Non. Après, si certains d'entre vous veulent le faire, on se met d'accord, mais je n'ai pas envie.

Dans 3 ans, pourra-t-on emprunter sur 30 ou 40 ans ? On nous dira à ce moment-là « c'est sur 10 ans et rien d'autre ». La variable change. Je te parle d'instabilité. Énergétiquement, le contexte est instable. Financièrement, il est instable. Faire des projections là-dessus dans ce contexte, ce ne sont pas les mêmes qu'il y a 6 ans ou que par le passé. C'est la première chose.

La deuxième chose sur le financement, OK, on veut faire un prêt sur 20 ans, on le fait sur 30 ans. Il n'y a pas de souci. Cela nous soulage en termes de mensualité, cela soulage le budget annexe ponctuellement. Néanmoins, qu'est-ce que cela fait ? Cela recharge en emprunt sur le long terme, en intérêts d'emprunt. Ce n'est pas compliqué : de 20 à 30 ans, cela a un double coût. Je constate une chose. Dans tes propos, on ne donne pas de point d'entrée pour ne pas donner de point d'entrée, ce qui n'est pas mon but. Franchement, mon but premier n'est pas de déléguer les investissements pour donner l'argent au privé. OK, on ne veut pas donner d'argent au privé. En revanche, visiblement, donner le double aux banques en termes d'intérêt ne nous pose pas de souci, puisqu'on veut faire un emprunt sur 30 ou 40 ans. Cela m'embête. Pourquoi a-t-on ce raisonnement ? On délègue un risque et non de l'argent à un opérateur privé. Cette délégation est une assurance pour nous. Pourquoi mettre une banque et pas un opérateur privé ? Je ne sais pas. Il y a sûrement une explication que je n'ai pas.

Pour le reste des recrutements et des compétences, le contexte de recrutement au niveau des compétences, c'est pareil. C'est la même chose. Il y a un certain temps, on pouvait peut-être recruter. C'était peut-être plus facile. Aujourd'hui, pour recruter des gens compétents dans ce domaine, au niveau du chauffage urbain, c'est extrêmement compliqué. Tu ne peux pas avoir qu'un certain nombre de personnes, il faut aussi avoir des solutions de secours. Lorsque l'exploitant a quelqu'un qui se casse une jambe, il rappelle quelqu'un d'autre pour le remplacer. C'est aussi un métier. Certes, on peut assumer de faire ce métier. Lorsque l'on est en régie, on fait le métier. Or visiblement, ce n'est pas le choix du COPIL d'assurer cela en régie. Pourquoi n'était-on pas prêt il y a 6 ans ni il y a 12 ans, ne serait-on pas prêt aujourd'hui et serait-on prêt dans 6 ans pour être opérationnel sur le chauffage urbain ? Peut-être, mais rien ne nous le dit. Si dans 6 ans, on n'est pas prêt, que fait-on ? Repart-on pour 6 ans pour une DSP, parce que l'on a un projet ambitieux de développer 100 M€ en investissement à l'échelle du territoire ? Je ne sais pas. J'ai du mal à comprendre la mise en adéquation de ces deux paramètres.

Pour terminer, concernant les exemples que tu nous donnes, ce sont sûrement de très bons exemples, mais je ne peux pas dupliquer un exemple sur autre chose en disant « cela marche là, cela marche ailleurs ». C'est pareil pour Fontenay. Certes, c'est une ville un peu plus petite que nous (15 000 habitants), mais le chauffage urbain, ce n'est pas une exploitation, ce n'est pas la même chose avec 15 000 habitants ou à notre échelle. Enfin, j'ai noté sur La Malate, effectivement, tu m'as déjà expliqué cet exemple qui est très bon concernant le fait de faire baisser les tarifs avec la mise en concurrence. Il y a eu plus de mise en concurrence entre le privé sur La Malate. Du coup, cela a fait baisser les tarifs. C'est exactement ce que nous faisons sur le chauffage urbain. Il y a déjà 6 ou 8 candidats spécialistes du chauffage urbain qui sont déclarés. Les grands groupes vont se battre pour avoir ce contrat. C'est la réponse à donner tout à l'heure sur le tarif aussi. C'est ce qui nous garantit les négociations.

Après, s'agissant de faire un contrat, certains paramètres sont figés, et protègent l'abonné derrière, c'est-à-dire que l'on sait approximativement quel tarif on va appliquer à l'abonné. Il y a une unicité énergétique figée. On sait que ce tarif ne pourra pas trop varier et cela protège l'abonné. Cette DSP comme on l'envisage ici avec cette délégation, pour moi, c'est une assurance. C'est comme prendre une assurance. Certes, une assurance se paie peut-être, mais ce n'est pas sûr. L'année dernière, l'exploitant a perdu 650 000 € sur l'année. Si l'on était en régie, on aurait peut-être eu à mettre au pot, comme tu le disais, avec le budget général ou alors, on aurait chargé l'abonné, on aurait remis 5 euros/mW à l'abonné. Sur Dijon, ce sont des DSP de 24 et 25 ans. Sur Strasbourg, c'est une DSP de 25 ans, avec 100 M€ délégués. On en est loin, puisque l'on propose de porter 44 M€ et de n'en déléguer que 26 sur une DSP. Encore une fois, on peut aller sur 20 ans, mais sur 12 ans, c'est jouable. Il y aura moins de contexte concurrentiel pour les entreprises, mais c'est jouable. Je ne peux pas en dire beaucoup plus.

Cela nous « foutrait dans la merde », clairement. Tu dis que l'on ne perd que trois mois, que ce n'est rien. Non, ce n'est pas rien. Les équipes « bossent » dessus. Selon le choix que nous faisons derrière, le « boulot » est décalé, c'est du temps de perdu, et surtout, c'est prendre le risque de se retrouver acculé à un moment donné en disant que l'on avait du temps, que l'on avait deux ans devant nous, sauf que peut-être qu'au moment où l'on prendra une décision, ce sera peut-être la même, on l'aura prise dans 3 mois ou dans 6 mois. Au final, on sera acculé et on n'aura plus le temps de négocier ni d'avancer vraiment sereinement sur le dossier. Après, c'est un choix.

M. MAURICE.- Je suis vraiment déçu ce soir de l'attitude du Comité de Pilotage. Un Comité de Pilotage est fait avant tout pour apporter une proposition au Bureau. Je n'y connais rien du tout. Il y a une présentation, je remercie Anthony et les services de cette grosse présentation, et je ne suis pas le seul. Je ne sais pas où se situent mes collègues, mais c'est très difficile de se mettre dans un tel dossier. De plus, on s'aperçoit qu'on est dans un règlement de compte, ce que je regrette. J'aurais souhaité ce soir que l'on ait quelque chose de cohérent au niveau du Comité de Pilotage, de transparent. Bien sûr que l'on peut ne pas être d'accord, je le conçois. Mais à quoi sert le Comité de Pilotage ? C'est aussi pour trouver des solutions, pour apporter des solutions au Bureau. Je peux vous dire que ce soir, je suis incapable de prendre une décision.

Je regrette cette attitude. Je ne dénonce pas l'attitude auprès d'Anthony, mais j'ai l'impression que l'on arrive ce soir, finalement, que tout le monde était avec sa position et qu'on règle ses comptes ce soir en Bureau. Je suis désolé, mais je ne suis pas d'accord avec ce principe. Sinon, je ne viens plus au Bureau. Je vous le dis carrément, je ne viens plus au Bureau, parce que je ne vois pas ce que je fais là ce soir en Bureau si je ne peux pas prendre une décision cohérente, sincère, par rapport au travail réalisé. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. MICHAUD.- Ayant fait partie du Comité de Pilotage, ce qu'a rapporté Anthony est conforme à ce qui a été décidé en Comité de Pilotage. Christophe LIME s'est exprimé clairement en Comité de Pilotage avec ses positions qui ne nous surprennent pas, certes. Aujourd'hui, il exprime des choses différentes, mais il les avait déjà exprimées de la même façon. Anthony ce soir vous livre la proposition du Comité de Pilotage, à l'exception de la durée qui était effectivement proposée sur 20 ans avec une réflexion sur 12 ans.

M. LIME.- Aucune durée n'a été évoquée.

M. MICHAUD.- J'avais en mémoire une durée de 20 ans.

M. LIME.- Non.

M. BAULIEU.- Sur les considérations, Yves, Jean-Paul a apporté une précision quant à ton commentaire. J'ai participé également à ce Comité de Pilotage sur l'extension du réseau de chaleur et la problématique de son exploitation. Ce n'est pas faux de relater les choses sur le fait qu'il y a eu dans la démarche, une démarche assez consensuelle, j'ai l'impression. Christophe a exprimé son point de vue que nous lui connaissons bien d'ailleurs. La question n'est pas de savoir si les valeurs des uns valent mieux que les valeurs des autres, mais il n'est pas interdit d'en débattre. J'assume une part de responsabilité. Je ne veux pas que l'on attaque la Présidente sur le fait que ce n'est pas passé en Bureau-Débats. La question étant inscrite à un Bureau décisionnel, il aurait paru très étrange qu'elle soit retirée pour un Bureau-Débats. C'est vrai que j'ai même dit – si vous voulez m'accabler, faites-le – que nous n'étions pas en Bureau-Débats pour éventuellement arbitrer les discussions de la municipalité bisontine. Je ferme la parenthèse, mais c'est dit très ouvertement.

Cela revient ce soir en Bureau décisionnel. Qu'il y ait un débat ici ce soir est dans l'ordre des choses sur un dossier de taille. Il a été dit plusieurs fois que c'était une opération de plusieurs millions d'euros. N'oublions pas, y compris quand il était fait allusion à plusieurs reprises aux bénéficiaires du réseau de chaleur et en termes d'habitants, qu'ils n'étaient pas uniquement localisés à Planoise, mais que, quant à notre démarche concernant l'extension de réseau, les choses sont quand même largement emboîtées. C'est aussi pour assurer la pérennité du réseau de chaleur de Planoise. Nous avons un réseau qui a son fonctionnement, sans doute toujours perfectible, mais nous allons – et cela a commencé – déconstruire 800 logements.

Il semblait que cela pouvait encore fonctionner, mais il n'était pas inutile, indépendamment du reste, de penser à consolider ce réseau de chaleur. C'est un des motifs de l'extension qui elle-même se justifie également, y compris par les temps qui courent, puisque nous faisons la démonstration que nous arrivons à une efficacité énergie/chaleur courte en matière de réseau de chaleur, qui conduit à considérer que développer ce genre d'équipement et de service sur de plus grandes populations, institutions ou collectivités n'a pas d'intérêt alors que c'est techniquement faisable. La densité, bien évidemment, y compte pour beaucoup.

C'est tout cela que nous avons à porter, ce qui n'exclut pas – ce sera mon troisième point, mais il est en relation avec la fin du propos de Christophe consistant à dire « allons chercher de l'argent » – de gagner de l'argent de temps en temps, mais nous sommes dans un contexte où nous devons, difficilement et parfois douloureusement, savoir où nous mettons nos billes compte tenu du fait que nous n'en avons pas tant que cela. Sur l'énergie, on ne va pas faire le débat général ce soir, mais l'idée bien évidente est d'y réfléchir plus. Cela dépasse largement la question du seul réseau de chaleur. D'ailleurs, à plusieurs reprises au cours des entretiens budgétaires, nous avons pu évoquer cet aspect. Je ne t'étonnerai pas en disant – tu m'as entendu le dire – que dans cette affaire, nous aurons besoin d'autres partenaires. Cela reste à faire. Il s'agira de savoir si nous pouvons viser les moyens. Pour l'instant, je ne sais pas où serait le premier euro, mais nous pourrions avoir cette volonté. Je dis cela simplement cela, parce que nous aurions aussi l'intention sur la suite de pouvoir avoir un peu la main, voire beaucoup.

Dans l'affaire qui nous intéresse ce soir, ce qui a gouverné les préoccupations du Comité de Pilotage, qui ne s'est pas déroulé dans un affrontement permanent entre des anti-régies ou un pro-régie, parce qu'en réalité, nous sommes autour de cette table, et le Comité de Pilotage à l'image, largement tournés vers l'intérêt de la chose publique et du service, mais si nous considérons pour l'eau, l'assainissement ou le reste, qu'un peu de diversité de nuit pas, et nous savons que nous avons différentes raisons à le justifier. Néanmoins, nous portons largement tous l'intérêt pour le développement du service public. Simplement, dans cette affaire, avec le souci non seulement de maîtriser les choses en termes d'orientation, de contenu, de service, mais aussi de maîtriser les choses au niveau de nos capacités sur un plan financier, c'est vrai que nous sommes arrivés à cette conclusion – je parle de l'investissement – que nous pouvions, si tu te souviens bien, c'est même ma dernière intervention au dernier Comité de Pilotage, approfondir les simulations pour voir jusqu'où nous pouvons aller dans ce portage. Si, in fine, il s'avérait que cela devait aller au-delà de 44 M€, cela ne me poserait pas de problème, bien au contraire. C'est la raison pour laquelle je parlais un peu de délai, peut-être de complément à avoir.

Cela étant, c'est ce que nous avons dit pour les raisons que je viens d'indiquer, à savoir qu'au nom d'une volonté de maîtriser publiquement les choses, mais aussi de pragmatisme et de réalisme sur les capacités financières, nous sommes arrivés à cette proposition de compromis en faisant la part des choses. Encore une fois, si j'exprime mon point de vue, la séparation n'est pas forcément à 44/26. Elle pourrait être par exemple à 50/20, mais je n'en sais rien. Nous pourrions peut-être approfondir. En revanche, sur le premier aspect, celui du choix du mode d'exploitation, tu dis que les bureaux d'études disent toujours la même chose. Il y a peut-être aussi des motifs à ce qu'ils le disent. Ce n'est pas qu'un vilain intérêt pécuniaire. Reconnaissons quand même que nous touchons à un sujet sur la maîtrise des choses qui, sur le plan de la technicité, n'est pas si évident que cela. Je ne dis pas que les choses sont faciles dans le domaine de l'eau ou de l'assainissement, mais je crois qu'il y a quand même une question d'expertise, dont on peut se demander, d'ailleurs, Christophe, si, même si nous recrutons les meilleurs professionnels des maisons ou des groupes dont on a parlé tout à l'heure, susceptibles d'intervenir, il n'est pas sûr que nous saurions, en interne, entretenir leur niveau de compétence.

Il s'agit sur ces registres-là de travail – je prends un terme que l'on n'utilise pas toujours en technique – d'écosystème sur la maîtrise des choses. C'est vrai que nous avons eu tendance à considérer que c'était une dimension à prendre en compte pour ne pas prendre de risque inconsidéré. J'ai rappelé ce soir, et tu l'as dit, que nous avons failli, parce que nous aurions dû y réfléchir un peu plus. Peut-être bien, mais je ne sais pas quelle aurait été la conclusion. Cependant, ce n'est jamais interdit pour la suite de ce que nous n'avons pas fait et de ce que l'on aurait à faire.

Je n'ai pas d'idée arrêtée sur le sujet, mais il m'a semblé avec les collègues que prendre cette orientation était plutôt sage, non pas par opposition à une régie, mais par pragmatisme à l'égard de la technicité requise, que l'on pratique aussi dans d'autres domaines, puisque nous avons quelques autres délégations, y compris sur le transport, qui nécessitent une certaine ingénierie. Je voulais simplement rappeler cela sur le cheminement du groupe de travail. Néanmoins, il ne m'échappe pas, comme à d'autres, que les derniers éléments que nous n'avions pas ou qui semblent avoir peut-être un peu changé en termes de livraison des choses, pourraient justifier que nous procédions à quelques approfondissements, y compris au niveau de l'idée que je défendais, parce que sur l'idée que je défendais à 15 ou à 20 ans, cela ne représenterait peut-être pas forcément la même chose. Je n'en sais rien, mais la mathématique pourrait peut-être conduire à cela.

Il faut simplement que l'on se dise autour de cette table qu'en termes de calendrier, d'ici le 31 décembre 2024, sur l'issue, il nous reste un peu de temps, mais pas tant que cela non plus. Il faut simplement que l'on sache, s'il s'agit d'ajuster et de compléter quelques simulations, que nos services, à la fois Énergie et Finances, peuvent maîtriser, qu'il est possible d'y pourvoir même dans la perspective du Conseil du 15 décembre. Il s'agirait d'envoyer les rapports dans une semaine. Nous pourrions alors avoir un éclairage plus complet, parce que je l'ai entendu, comme nous l'avons évoqué en entretien budgétaire il y a deux ou trois jours. J'entends aussi cela. Que cela n'ait pas été dit ou entendu, je m'en moque. Simplement, cela n'a pas imprimé dans les esprits. Faisons-le donc.

Anthony a raison aussi lorsqu'il dit que les choses changent. Dans ma commune, nous avons souscrit deux prêts CDC de 40 ans. Il nous a semblé que ce n'était pas farfelu pour équilibrer l'endettement. Soudainement, nous sommes passés à 40 ans, avec un taux de 1,5 %, ce qui était déjà cher à l'époque, mais nous l'avons fait délibérer. Il y a quelques jours, nous sommes passés à 2,5 %. C'est aussi la règle du jeu. Il faut l'avoir en tête, se le dire et faire avec. Aujourd'hui, si nous faisons une simulation sur 40 ans, cela semble bien techniquement trop long, parce qu'il ne s'agit pas de remplacer les équipements avant de les avoir amortis. En revanche, une durée de 15 ans semble être assez pertinente. Faisons ces simulations et voyons ce qu'il en ressort, et que se poursuive la réflexion sur d'éventuelles évolutions. Pourquoi pas ?

Sincèrement, Christophe, tu l'as bien ressenti et ce n'est pas par opposition et affrontement, c'était quand même plutôt cette conviction qui était portée par le Comité de Pilotage. Je le dis avec un esprit de recherche autour de cette table, de consensus, mais c'était quand même cela la réalité. Il y a effectivement des compléments aux analyses, mais je crois, Anthony, que nous devons y répondre, parce qu'il n'est pas satisfaisant qu'ici ou là, et plusieurs se sont exprimé là-dessus, on ait le sentiment de ne pas avoir tout dit sur les possibilités financières ou que les règles aient un peu changé depuis les travaux. Je pense qu'il faut le faire.

Je parlais des échéances. Simplement, si c'est un exercice rapide, on peut se donner la semaine. J'irais même jusqu'à proposer que le Comité de Pilotage se réunisse mercredi prochain pour refaire le point, ce qui ne me poserait pas de problème, sauf que je n'y serais pas pour d'autres raisons d'engagement, mais cela nous permettrait de tenir le 15 décembre en termes de décision. Après, vous avez vu les calendriers, nous sommes sur un Conseil au 2 mars 2023. Cela veut dire qu'instantanément, nous prenons trois mois « dans la vue ». Prend-on ce risque ? Ce délai supplémentaire serait-il de nature à bouleverser les choses sur les convictions des uns et des autres, y compris avec les éclairages supplémentaires, dont j'ai parlé ? Je n'en suis pas sûr. Néanmoins, après tout, décidons-le ensemble. Je ne perds pas la question des mobilisations financières pour nous impliquer davantage dans le domaine de l'énergie, mais il n'y a pas que cela. Il y a d'autres coûts après.

Ce serait bien de ne pas griller toutes nos cartouches, parce que nous en aurons besoin dans d'autres domaines. Je ne sais pas si nous partagerons les engagements à réaliser. Nous avons eu aujourd'hui notre entretien budgétaire sur l'habitat. Vous savez très bien qu'actuellement, dans nos lignes de PPI (Programme Pluriannuel d'Intervention), il n'y a pas grand-chose de prévu sur le fait que nous, Grand Besançon, nous investissions sur la question de la maîtrise de l'énergie non seulement dans les logements, mais aussi dans les bâtiments économiques, industriels et autres. Je sais que c'est un enjeu majeur. Les plus anciens se souviendront du graphique du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) affiché hier soir, car cela fait quelques années que nous l'avons sous les yeux. Christophe s'est empressé de dire : « cela doit baisser, mais régulièrement, on voit que cela monte », et il a raison. Les faits sont là, nous n'allons pas les discuter, mais si nous voulons que cela baisse, ce dont je suis en train de parler est un sujet majeur et on parle beaucoup en matière de mobilité. Or le logement et le bâtiment en général sont au moins aussi importants. Que pourrions-nous faire ? Il va falloir mobiliser les choses.

J'ai dit ailleurs qu'ici que sur ces dossiers-là, nous devons avoir des partenariats et chercher des partenaires privés qui voudront bien jouer le coup avec nous si nous sommes capables de monter aussi des projets sur lesquels nous aurons encore la maîtrise. Cependant, nous n'y arriverons pas tout d'un coup, mais les projets importés dans ces domaines de l'énergie sont colossaux sur notre territoire comme ailleurs d'ailleurs. Nous ne sommes pas une particularité nationale. Si nous voulions faire notre réseau de chaleur, sur la base – je l'ai vécu ainsi – d'un compromis en Comité de Pilotage, nous pourrions en trouver une traduction, je trouve que nous ferions un pas collectif. Si nous pouvions le faire sans avoir à nous compter, j'aurais une forte préférence.

M. LIME.- Sur les éléments, sur l'aspect de donner de l'argent aux banques, je veux bien remettre tout le système en cause, mais nous allons y passer la soirée. Les prêts longs sont avec la CDC. Nous travaillons même avec les organismes financiers. Le réseau bancaire en France est essentiellement privé pour des raisons diverses et nous travaillons avec lui. Là, c'est la CDC. Je pense donc que nous devons y travailler, car pour moi, nous avons de l'argent à gagner avec la Banque européenne du Climat. La CDC européenne s'est transformée il y a deux ans en Banque du Climat. Il y a 30 milliards de possibilités financières. Nous devons avoir une analyse avec la CME de Grenoble qui arrive à se regrouper, y compris avec des financements de l'eau, parce qu'il faut aller chercher de gros financements. La difficulté que nous avons, c'est qu'il faut y aller avec plusieurs millions d'euros.

Pour revenir sur l'aspect du financement, nous sommes sur un budget annexe, c'est-à-dire que ce que l'on fait sur le budget annexe sur un certain nombre de choses n'impacte pas le budget général sur ce que tu es en train de dire. C'est pour cela que j'ai posé la question de l'équilibre. Je t'ai quand même bien posé la question en disant ce que tu viens de dire : si le réseau de chaleur de Planoise reste seul, il va « crever ». Nous le savons tous, parce qu'on ligote de plus en plus les bâtiments, on les rase de plus en plus. Cela veut dire que l'on a la même capacité, les mêmes tuyaux avec de moins en moins de calories versées derrière. Cela veut dire que quelque part, on doit aller chercher des nouveaux. C'est pour cela que lorsque vous nous avez dit « on va classer le réseau pour être sûr... ».

M. NAPPEZ.- On ne va pas le classer. Il se classe automatiquement. C'est la loi.

M. LIME.- Cela va dans le même sens. Quand je dis qu'il faut déléguer, il faut peut-être regarder sur l'aspect commercial. Je ne suis pas sûr du tout ou rien. Il faudrait peut-être discuter de l'aspect commercial. Des commerciaux seront peut-être meilleurs que nous sur certains dispositifs. J'ai déjà dit que sur le DEA, il y a des choses que nous ne faisons pas, parce que nous savons que le privé est meilleur que nous. Depuis que nous avons pris 68 communes, nous n'avons pas acheté d'hydrocureur, parce que lorsque l'on est privé, ils sont moins chers que nous et ils vont plus vite. En effet, il y a 300 000 € à mettre tout de suite. Je rappelle aux services régulièrement que tant que nous ne serons pas à l'équilibre financier, nous irons le chercher ailleurs. Lorsque l'on a la maîtrise sur certains points, quand les aspects financiers changent, la CDC n'a pas changé. Les dispositifs financiers de la CDC n'ont pas changé. Je pense qu'ils vont même aller plus vite.

Je pense qu'à partir des années prochaines, on aura des financements importants sur la transition énergétique. L'État vient de donner 10 Md€ aux entreprises pour pouvoir se transformer dans certains domaines. Il y aura donc des financements, et je pense que c'est ce qui est bien au niveau du réseau de chaleur. Nous sommes prêts à nous lancer avec un projet qui est prêt, parce qu'en règle générale, lorsque l'État vient, et nous l'avons vu sur le plan de relance, il veut aller très vite pour se valoriser. Je pense que nous avons des capacités à faire. Si la discussion continue au minimum sur l'investissement, même si je ne suis pas d'accord sur la DSP, mais *a minima* sur l'investissement, je pense que nous aurons des négociations entre nous, car cela détermine la durée de la DSP.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Excusez-moi, mais ce débat n'est pas productif, tout le monde s'énerve. Je vois bien que tout le monde se dit que c'est trop long. Vous avez tous donné vos arguments.

M. GUYEN.- Je suis choqué. Il y a eu un Comité de Pilotage avec 10 élus autour de la table qui se sont exprimés. Christophe n'était pas d'accord avec les décisions prises. La présentation d'Anthony reflète bien le travail de ce Comité. Que le travail soit remis en cause ce soir me gêne.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je voudrais que l'on revienne sur une chose pour tout le monde. On a toujours dit que le Comité de Pilotage n'était pas décisionnel. Sinon, ce n'est plus la peine de nous réunir en Bureau. Là, on remet en cause tout le dispositif. En revanche, les groupes de travail sont essentiels pour amener des idées dans un lieu où il y a des débats. Je vais essayer d'être très brève, et je serai peut-être caricaturale, mais il s'avère que dans tous les cas, ce qui est normal vu la crise mondiale dans laquelle nous sommes, le dialogue avec les banques a changé entre trois mois auparavant et maintenant. J'ai rencontré la Caisse des Dépôts qui est arrivée en nous disant « on va régler tous vos problèmes. On vous fait des emprunts à 40 ans », y compris pour les bailleurs sociaux. Cela ne règle rien pour les bailleurs sociaux, mais ils sont dans cette question. C'est juste pour dire qu'en ce moment, il y a ce genre de chose.

Je voudrais revenir sur certains éléments. En réalité, nous discutons de quelque chose de très positif jusqu'à présent. Nous avons été en régie en matière d'investissement jusqu'à présent. La concession était sur l'exploitation et la gestion. En revanche, pendant cette dernière concession sur les 6 ans, il y a eu un investissement de 6 M€ fait par nous. Effectivement, à l'époque, quand j'ai participé à la négociation, c'est parce que nous avons acté l'idée qu'il fallait explorer la possibilité d'aller plus loin dans la régie. Nous sommes donc passés de 12 ans à 6 ans à l'époque dans la négociation. Aujourd'hui, il est proposé la grande part toujours en régie en termes d'investissement sur l'ensemble du réseau existant, plus les grands axes structurants. Il est de nouveau proposé d'aller sur une part qualifiée de réseau diffus et d'en faire la concession considérant que cela nécessite un travail de commercialisation assez difficile à assumer seul si les entreprises n'y trouvent pas d'intérêt. Il est proposé aujourd'hui une régie complétée d'une partie en concession, y compris en investissement. Je préfère le dire. On aime ou on n'aime pas, mais c'est juste pour rappeler qu'il y a bien une grande majorité en régie.

Par ailleurs, aujourd'hui, la discussion concerne les 20 ans. C'est un des critères sur lesquels nous discutons. Considère-t-on ces 20 ans comme étant la bonne dimension ? La question posée consiste à demander si l'on va sur 12 ans. Ce soir, sur cet élément, êtes-vous d'accord pour que nous puissions avoir une dernière discussion sur ce dimensionnement avant d'envoyer une délibération qui puisse passer en décembre ? C'est la question posée pour répondre aux questions que tu poses. Faisons-nous mercredi un Comité de Pilotage dans lequel les questions que tu poses aujourd'hui permettront d'apporter des éléments, un des éléments forts étant la durée qui laisse penser que l'on puisse avoir un minimum de temps de retour pour voir comment évoluent les politiques de l'énergie aujourd'hui en France ? Sommes-nous d'accord sur ces propositions ?

M. BAULIEU.- Finalement, il s'agit de faire en sorte que le Comité de Pilotage puisse rendre ces dernières conclusions en ayant tous les éléments, dont il était fait grief par plusieurs élus autour de la table, qui n'aient pas été communiqués. Il s'agit également de la question rappelée par la Présidente, et nous l'avons dans le rapport. Ce n'est pas neutre de dire si c'est 12 ou 20 ans. Nous verrons sur le plan de la prospective financière les changements qui devraient être induits par une structure de prêt différente, mais il est clair qu'à 12 ans, nous serons dans tous les cas de figure confrontés à un solde que nous pourrions être susceptibles de devoir assumer ou non. Sur une durée plus longue, si nous nous trouvons en fin d'amortissement des investissements, cette question ne se pose plus. Encore une fois, toutes les positions sont défendables en connaissance de cause. Nous n'allons pas nous repencher ni conclure sur les approches que nous avons sur table, puisqu'il faudrait les ajuster en fonction des paramètres financiers en présence maintenant.

J'adhère à la proposition de la Présidente qui est de dire « travaillons de manière acharnée », ce qui n'est pas un cadeau pour les services, pour pousser les feux d'ici la semaine prochaine, pour qu'*in fine*, il y ait une conclusion du Comité de Pilotage avec tous les éléments, pour que nous ne nous retrouvions pas autour de cette table en disant « il va manquer ceci » ou « les choses ont un peu changé ». En disant cela, je ne voudrais offenser personne, chacun ayant cru bien faire dans ce qu'il a fait. Au moins, les choses seront ainsi claires. Si nous démarrons l'opération, ce ne sera pas demain matin que nous dirons que nous avons pris tel prêt. Le fait de pouvoir consulter différents financeurs, y compris au niveau européen, ce n'est pas un problème, mais il restera à voir si notre projet, tel qu'il est, est susceptible d'intéresser ce type de financeur. À l'heure qu'il est, je n'en sais rien du tout.

J'ai simplement rappelé tout à l'heure que nous avons pu financer un dossier par la Banque européenne d'Investissement, qui était le tram, compte tenu à la fois de son niveau et des conclusions positives sur un diagnostic de notre opération extrêmement sévère. Je souscris donc à la proposition.

M. LIME.- J'ai proposé de sursoir à la décision, parce que si nous prenons une décision en une semaine, je ne vois pas trop ce que cela va nous amener sur certains éléments. On nous propose de passer de 6 ans à 20 ans, et de revenir à 12. On passerait donc de 6 à 12 ans. On nous dit aussi que l'on continue à porter des investissements. On va se parler clairement. Si c'est pour se retrouver mercredi et avoir les mêmes discussions, je n'ai pas envie d'embêter tout le monde sur certains points. Je suis réaliste. Chacun prendra ses décisions. J'ai apporté des arguments que j'ai continué de développer. Je considère que l'on doit porter des investissements d'une façon générale, comme on les a portés sur le tram. On ne s'est pas posé la question sur le tram alors que les sommes étaient beaucoup plus importantes. On aurait pu se poser les mêmes questions, parce qu'on avait une DSP, sur des sommes à 250 M€. Vous me dites qu'aujourd'hui, la situation va changer. Oui, elle va changer énergétiquement. Prendre des décisions pour passer de 20 à 12, je ne veux pas embêter les gens, mais je ne rentrerai pas dans ce schéma, car cela ne correspond pas aux attentes de tout ce que j'ai pu développer juste avant.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Christophe, j'entends tout ce que tu dis. Pour le tram, tu parlais de 250 M€ pour 15 km. Le projet était intéressant, l'investissement réalisé était ambitieux, et cela nécessitait une grosse somme. Aujourd'hui, sur combien de kilomètres sommes-nous ?

M. NAPPEZ.- Nous sommes sur 100 km dans le schéma directeur. Là, nous devons avoir 70 km.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons 70 km ici, mais les rapports ne sont pas les mêmes.

M. BAULIEU.- Puis, s'agissant de cette comparaison, Christophe, tu le sais. Nous avons décidé le tram sur un plan financier après une dizaine de simulations pour précisément jauger jusqu'où nous pouvions aller pour ne pas aller trop loin. Pour être très clair, c'est parce que précisément nous avons pu démontrer que c'était bien que nous nous sommes lancés dans l'opération, y compris avec la maîtrise des coûts. Si nous nous étions trouvés avec une opération, comme c'est un peu le cas aujourd'hui, pour laquelle nous pensions prendre des risques si nous la portions seuls, nous n'aurions pas pris l'orientation que nous avons prise à l'époque. Il faut aussi se le dire. Ta réaction me déçoit un peu, mais je ne suis pas sûr, et comme je l'ai dit, nous passons le rapport soit le 15 décembre, soit le 2 mars. Avec tout ce que nous venons de dire et des éléments sur lesquels nous pourrions revenir, entre ce que nous pourrions faire pour mercredi ou ce que nous pourrions faire pour mars, je ne suis pas sûr qu'il reste beaucoup de différence. C'est mon intime conviction.

Mme BENEDETTO.- Je me permets de rappeler un point que nous n'avons pas du tout abordé ce soir. Je veux parler du premier document qui nous a été remis ce soir concernant l'inquiétude des habitants, le fait qu'ils ont l'impression que cela leur échappe complètement. Il n'y a pas eu d'information, encore moins de consultation, mais parlons uniquement d'information. Je parle au titre de ma délégation. Je rencontre de nombreux habitants, des locataires qui, aujourd'hui, voient bien mathématiquement qu'avec ce réseau de chaleur divisé par le nombre de logements qui diminue, le prix de l'énergie risque d'augmenter. Ils ne savent pas qu'il y a ce beau projet de développement, ni ce que cela implique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne suis absolument pas d'accord.

Mme BENEDETTO.- Je suis désolée, mais les habitants ne sont pas au courant !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il ne faut pas rentrer dans ce débat, car ce n'est pas l'heure.

Mme BENEDETTO.- C'est une dominante que nous devons prendre en compte.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne suis pas d'accord pour dire qu'ils ne sont pas au courant de cette extension. Je leur ai dit moi-même. Nous leur avons dit en réunion publique. La CNL (Confédération Nationale du Logement), dans le mandat précédent, demandait pratiquement le démantèlement du réseau de chaleur.

Mme BENEDETTO.- Je ne parle pas de la CNL, mais des habitants !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne parle pas des habitants, parce que je n'ai pas eu de sondage les concernant. Il n'y a pas de statistique.

Brouhaha.

Mme LA PRÉSIDENTE.- *S'adressant à Anne BENEDETTO qui tente d'intervenir.* Anne, on s'arrête là. Ce soir, on s'arrête sur ces questions, parce que sinon, je ne sais pas où l'on va. Excuse-moi, je suis la Présidente de cette séance. Je te demande de t'arrêter là !

Mme BENEDETTO.- Je peux quand même te signifier mon message !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu l'as déjà dit. OK. La question ce soir est de savoir si l'on regarde les éléments mercredi ou si tout le monde considère que ce n'est pas la peine. Je rappelle quand même que de toute façon, dans tous les cas, sur cette question, s'ils le veulent, nous rentrerons en négociation, en discussion. Cela veut dire qu'en réalité, il y a encore beaucoup de choses à jouer ici, sur ce réseau de chaleur. Aujourd'hui, nous n'avons pas décidé de façon bloquée. Les négociations que nous aurons nous diront peut-être que cela ne nous intéresse pas, parce qu'il faut aussi savoir cela. À un moment donné, je refuse, parce que cela me tient à cœur. Lorsque je consulte les habitants, je les consulte et je ne fais pas parler que quelques personnes qui sont les premières à être venues nous pourrir la vie pendant six ans en considérant que nous ne mettions pas un système qui leur permettait de garantir un prix intéressant pour les habitants de Besançon. Nous nous sommes battus pour eux, et c'est aujourd'hui grâce à ce réseau de chaleur que justement, ils sont bénéficiaires d'un réseau qui leur a permis d'amortir le surcoût d'aujourd'hui.

Mme BENEDETTO.- Je te parle des habitants !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je te parle des mêmes habitants, ceux que j'ai rencontrés pendant 6 ans ! Revenons à la discussion aujourd'hui. La question est de savoir si aujourd'hui, nous considérons que nous avons encore des choses à apprendre sur les éléments donnés pour mercredi. Le temps de 12 ans est-il à identifier ? C'est une vraie question que je pose ce soir. Si vous considérez que ce n'est pas utile, je sais une chose : ce n'est pas Anthony NAPPEZ qui ira négocier ce dossier. Il n'ira pas seul. Il ira avec Anne VIGNOT. Je vous assure que la négociation aura lieu dans tous les cas. Je le dis ! Je l'avais fait dans le mandat précédent et je reviendrai sur ce dossier. C'est d'ailleurs comme cela que la négociation qui pouvait sembler ne pas être facile de passer de 12 ans à 6 ans est passée de 12 ans à 6 ans. Cela a été affirmé. Je le dis ce soir. La négociation passera par moi ! Je vous propose de voir mercredi si nous pouvons apporter un élément supplémentaire et la délibération. Sommes-nous d'accord ? Très bien.

Je voulais vous apporter deux informations supplémentaires. Premièrement, j'ai décidé après en avoir discuté avec les uns et les autres qu'au prochain Conseil Communautaire, je ne ferai pas de propos liminaires, car certains ont l'air de dire que lorsque je tiens des propos liminaires, tout le monde se livre ensuite à toute sorte de discussion. Dans ces conditions, les propos liminaires amènent des choses délirantes. Je ne ferai pas de propos liminaires. Nous verrons si pour autant cela évitera des débats complètement stériles dans cette assemblée que nous avons en Conseil Communautaire. Je fais le test. Jean-Louis FOUSSERET avait tenté de le faire au Conseil Municipal. Cela n'a jamais fonctionné. Il a été obligé de reprendre la parole. Cependant, je veux bien le faire.

Deuxièmement, je voulais revenir sur la question du CDP (Conseil de Développement Participatif). Nous avons été interpellés aux Assises communautaires par le CDP qui souhaitait se réinvestir sur certaines choses. Au moment des Assises communautaires, après avoir constaté qu'il y avait une soixantaine d'élus, normalement, nous imaginions pouvoir toucher 1 200 élus. À un moment donné, c'était bien que ces 60 élus soient présents. Ils ont été plutôt satisfaits, mais pour autant, c'était insuffisant. Le CDP étant venu nous voir en disant « On aimerait bien s'emparer des choses », on leur a répondu avec Catherine : « C'est peut-être un dossier qui pourrait vous intéresser ». Ils ont donc été plutôt emballés par l'idée d'aller sur ce dossier. Pour rappel de la procédure, la saisine du CDP passe par une décision en Bureau. Ce n'était pas prévu du tout ce soir.

Je n'ai pas eu le temps d'en parler, parce que les réunions sont nombreuses. On s'aime beaucoup. Cette semaine, on a beaucoup vécu ensemble, même si l'on « s'engueule ». L'idée est de dire que finalement, c'est peut-être une bonne idée de leur proposer cette saisine. Il est rappelé à tout le monde que si vous voulez saisir justement l'ensemble des habitants, n'hésitez pas à le faire. Évidemment, cela passe par le Bureau. Je veux une participation significative des habitants.

Si vous en êtes d'accord, je propose de clore cette discussion ce soir. Qui s'oppose au rapport n°52 avec l'élément supplémentaire de mercredi ? Je compte 1 opposition. Qui s'abstient ? Je compte 4 abstentions. Merci.

Rapport n°53 - Réseau de chaleur OUEST/Réseaux d'eau et d'assainissement -
Autorisation de signature des marchés de travaux pour la
réalisation d'une extension du réseau de chaleur OUEST et du
renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement en interface

M. NAPPEZ.- Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce sont les 19 M€ d'extension.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avançons sur ce dossier. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages,
infrastructures**

Rapport n°54 - Autorisation de signer les conventions de
gestion des services d'entretien de la voirie -
Nouvelles modalités d'indexation

M. GUYEN.- Je pense que tout le monde a pris connaissance du dossier. Nous en avons déjà parlé en Conférence des Maires. Je l'évoquerai plus en Conseil Communautaire. De plus, je le répète à chaque fois en Comité de Secteur. Je ne voulais pas prendre trop de temps pour expliquer la gestion de voirie et des modalités qui suivront.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°55 - Révision du Plan de mobilité de Grand Besançon Métropole -
Choix du scénario

Mme ZEHAF.- Je développerai ce rapport en Conseil Communautaire. Cependant, très rapidement, c'est juste pour nous orienter vers le choix du scénario. Suite aux différents COPIL, consultations avec les habitants, réunions du Comité des Partenaires, deux scénarios se sont dessinés : le scénario « efficacité et rapidité » et le scénario « proximité et flexibilité ». Nous nous orientons vers le second, car il est basé sur l'intermodalité. Il est aussi en accord avec le SCoT et les différents schémas en révision, parce qu'il permet aussi de proposer des mobilités diversifiées répondant aux besoins variés. Après, il y aura un autre Comité de Pilotage et ce sera aussi présenté en Conférence des Maires et dans les secteurs, parce qu'avec ce scénario, on va pouvoir s'orienter sur les actions et travailler ensemble.

M. MICHAUD.- Concernant les objectifs de part modale ?

Mme ZEHAF.- Effectivement, je n'en ai pas parlé. Ils ont été fixés par la loi Climat & Résilience. C'est la part modale vélo de 12 %. Après cela, nous sommes obligés d'orienter les différentes parts modales sur ces 12 %. C'est une obligation.

M. MICHAUD.- Une chose m'étonne concernant la part des deux roues motorisées. Aujourd'hui, il existe des deux roues motorisées plutôt économes en énergie, qui prennent moins de place sur la route, qui consomment moins. Je suis un peu étonné que cette part soit aussi élevée.

Mme ZEHAF.- D'après les services qui ont travaillé sur le sujet, cette part ne bouge pas beaucoup. Elle évolue très peu.

M. MICHAUD.- Justement, ne pourrait-on pas viser plus haut ?

Mme ZEHAF.- Je poserai la question pour augmenter de 0,1 %.

M. MICHAUD.- Aujourd'hui, il y a des offres motorisées, mais ce n'est pas forcément la motorisation thermique (essence), puisqu'aujourd'hui, il y a de plus en plus d'offres en électrique. L'avantage de ce genre d'engins est qu'étant électriques, ils ne font plus de bruit. Or, le bruit est une grosse nuisance aujourd'hui. En termes de consommation d'énergie, c'est quatre fois moins qu'un véhicule thermique. C'est une observation. De plus, il existe aujourd'hui des offres en location de ce type de matériel.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°56 - Opération de requalification de voirie et Gros Entretien et Renouvellement
(GER) - Autorisation donnée à la Présidente de signer les conventions de fonds
de concours pour le programme 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°57 - Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours
de la Ville de Besançon à GBM dans le cadre des travaux de voirie

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Merci beaucoup pour cette dernière soirée. Le prochain Bureau-Débats sera le 12 janvier 2023.
Bonne soirée.

La séance est levée à 22h20.

La secrétaire de séance,

Marie ETEVENARD
Vice-Présidente

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président